

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR – FRATERNITE - JUSTICE

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL



**ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES
DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL
EN MAURITANIE**

AVRIL 2007

TABLE DES MATIERES

PREFACE.....	II
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	V
PREAMBULE	VI
INTRODUCTION	1
1 MISE EN PERSPECTIVE DE L'ECONOMIE MAURITANIENNE.....	1
2 TROIS DEFIS POUR L'ECONOMIE MAURITANIENNE.....	3
2.1 Des changements démographiques structurels	3
2.2 L'émergence du pétrole	3
2.3 Le défi de la mondialisation.....	5
3 QUEL ROLE POUR LE SECTEUR AGRICOLE ET RURAL FACE AUX NOUVEAUX DEFIS.....	6
3.1 Contribution à la croissance économique	6
3.2 Stabilisation de la population rurale	7
3.3 Amélioration de la sécurité alimentaire	7
3.4 Réduction de la pauvreté.....	8
3.5 Sauvegarde du patrimoine naturel et du territoire.....	9
4 LA CAPACITE DU SECTEUR AGROPASTORAL A RELEVER LES DEFIS	10
4.1 Les constats.....	10
4.1.1 <i>La faiblesse des performances</i>	10
4.1.2 <i>La dégradation de l'environnement</i>	11
4.1.3 <i>La désaffectation du secteur agricole</i>	12
4.2 Les contraintes	12
4.2.1 <i>Un contexte environnemental difficile</i>	12
4.2.2 <i>Dispersion et enclavement des unités de production</i>	13
4.2.3 <i>Un capital humain affaibli</i>	13
4.2.4 <i>Un capital technique insuffisant</i>	14
4.2.5 <i>Un contexte institutionnel et réglementaire problématique</i>	16
4.3 Les opportunités.....	21
5 LE CADRE STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL	22
5.1 Les orientations stratégiques.....	23
6 LES AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES	24
6.1 Cadre institutionnel et réglementaire	24
6.2 Production et productivité agropastorales.....	25
6.3 Sécurité alimentaire et nutritionnelle	26
6.4 Intégration des activités agropastorales dans le marché	27
6.5 Droits fonciers et gestion durable des ressources naturelles.....	28
6.6 Infrastructures et investissements ruraux.....	29
6.7 Equité sociale, dimension genre et réduction de la pauvreté rurale.....	29
6.8 Renforcement des acteurs et institutions.....	30
7 PLAN D'ACTION	31
LISTE DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	37

EQUIVALENCE MONETAIRE ET UNITES

1 \$EU	=	270 Ouguiya (UM)
1 UM	=	0,00370 \$EU

PREFACE

Dès le début de la transition et de ma prise de fonction à la tête du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement le 9 août 2005 ; il m'est apparu nécessaire de faire le point sur ce secteur dont j'avais la charge.

Comment appréhender un secteur aussi complexe et aux enjeux aussi capitaux pour le développement de notre pays et le bien être de nos populations, sans disposer d'une vision globale et spécifique ? d'une vision franche et impartiale ?

Comment comprendre les critiques qu'on porte au secteur rural sans se tourner avec objectivité vers un passé récent ou ancien, qui a conduit à la situation actuelle ?

Pauvreté et ruralité, développement agricole et sécurité alimentaire, aménagement du territoire et environnement, agriculture et élevage, irrigué et pluvial : comment y voir clair ?

Certes notre pays dispose de documents stratégiques et de politiques sectorielles ou sous sectorielles, mais qu'en est-il de leur mise en œuvre ?

Par ailleurs comment traduire les orientations données au niveau du secteur par le Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat et le Gouvernement pour une meilleure gouvernance ? Comment répondre à l'importance accordée au secteur par le Chef de l'Etat que je cite « *Je rappellerais ici les propos que j'ai tenus aux populations, lors de mes visites à l'intérieur du pays, au cours du mois de juin 2006 et qui résument ma conviction profonde que le secteur rural est et restera, l'une des sources les plus sûres de la croissance de l'économie mauritanienne* » [fin de citation].

Il est donc clairement apparu indispensable de mener une « **Revue du secteur rural** » et nous l'avons inscrit dans le plan d'action du Département pour la période 2006-2007.

Pour ces travaux et cet exercice capital, j'ai voulu rompre avec les pratiques habituelles. C'est pourquoi, cette revue n'est pas une simple étude d'experts mais un processus participatif qui s'est déroulé phase après phase pour partager et analyser des références communes.

Pour faire le point sur l'évolution du secteur, il était important d'impliquer l'ensemble des acteurs nationaux et les partenaires techniques et financiers (PTFs).

Il est vrai que cela faisait plus d'une dizaine d'années que ni l'Etat ni les bailleurs de fonds n'avaient songé à regarder d'un peu plus près l'évolution des choses ; rendant difficile un pilotage éclairé et une bonne gestion de ce secteur vital pour notre économie et nos populations.

Depuis trop longtemps et en tout cas depuis l'apparition du premier Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), on s'est toujours contenté d'états de mise en œuvre sommaires (souvent annuels) et peu ancrés dans la réalité.

Quasiment jamais - ou alors de manière anecdotique et fractionnée- on s'est préoccupé d'aller en profondeur dans une analyse objective d'une situation pourtant bien réelle et préoccupante. On avançait sans se préoccuper de l'impact réel et des conséquences de la mise en œuvre des actions, projets et programmes et des orientations des politiques et des stratégies.

Malgré certaines avancées significatives, le développement du secteur ne s'inscrit pas toujours dans la continuité et force est aujourd'hui de constater que beaucoup reste à faire. Dire cela est un euphémisme car le secteur doit également faire face aux changements climatiques et à la sécheresse, à la dégradation des ressources naturelles, à une baisse de la productivité agricole et à une sous valorisation de l'élevage. De part sa position géographique (sous-régionale et internationale) et ses aptitudes au commerce, le secteur doit également se positionner face aux enjeux de la globalisation, des accords internationaux, des organisations sous régionales, etc....

D'autres défis spécifiques restent aussi à relever, il peuvent être rapidement résumés (et certainement de manière incomplète) par : un développement des ressources humaines stables et qualifiées, une promotion de technologies appropriées à coût faible capables d'accroître la productivité tout en conservant les ressources naturelles fragiles et souvent rares, la conservation du sol et de l'eau et l'amélioration de la productivité de cette dernière, la diversification des systèmes de production et des sources de revenus des communautés rurales et du secteur privé, l'autonomisation des acteurs divers y compris ruraux dans la prise de décision etc. ..

Notre pays a besoin d'un secteur rural maîtrisé et désinstrumentalisé, qui puisse progressivement se moderniser. Il va être de plus en plus confronté à tous ces défis et bien d'autres encore dans les années à venir, d'où la nécessité et la pertinence de cette revue « ***Etat des lieux et perspectives à court et moyen terme*** » pour s'y préparer. Cette revue qui n'est pas une fin en soi comporte également un plan d'actions à court et moyen terme qui vise à la mise en œuvre des activités ciblées à la lumière de ce processus.

Parmi les grands moments qui ont ponctué les travaux de la revue, on retiendra la concertation nationale des 8 et 9 février 2007 entre tous les acteurs nationaux et la réunion avec les PTFs du 19 février 2007.

Cette revue figure dans les actions phares du gouvernement de transition.

Nouakchott le 6 Avril 2007

GANDEGA SYLLI

Ministre du Développement Rural

Remerciements

Je voudrais avant tout, remercier le Chef de l'Etat et le Gouvernement pour le soutien qu'ils ont apportés à un exercice qui reste une première dans notre pays.

Mes remerciements vont ensuite au Ministre des Affaires Economiques et à toute son équipe pour leur engagement à nos côtés et leurs appuis multiformes tout au long des travaux de cette Revue.

Je voudrais renouveler ma gratitude à la Représentation Résidente de la FAO à Nouakchott, à la Division des Politiques et de l'Assistance (FAO siège) et au Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord. La FAO a contribué et appuyé efficacement le processus de la Revue à travers la mobilisation de ressources humaines et financières.

Mes remerciements vont également à l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour leur contribution appréciable dans cet exercice.

Je tiens à rendre hommage aux consultants nationaux pour leur appui technique et leurs contributions. Ces consultants sont les suivants :

- M. Mohamed Ould Didi : consultant national principal, dont la disponibilité est allée au delà de l'engagement qui le liait à cet exercice,
- M. Mohamed Lemine Ould Selmane : facilitateur à la concertation nationale et la réunion avec les PTFs, qui a fait preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse remarquable,
- M. Isselmou Ould Abdelkader : consultant sur le foncier,
- M. Dr Ahmedou Ould Mohamed Mahmoud : consultant infrastructures,
- M. Mohamed Ould Abba : consultant pauvreté et sécurité alimentaire,
- M. Yayha Ould M'Keitir et Ba Oumar Math consultants systèmes de productions agricoles et d'élevage,
- M. Diallo Alioune : consultant analyse des marchés et développement des entreprises,
- M. Dr Taleb Ould Abeidi et Mohamed Ould Sidi Mohamed : consultant environnement et ressources naturelles.

C'est l'occasion pour moi de remercier très sincèrement tous les membres du Comité de Pilotage (CP-SRS) et du Comité technique d'appui (CTA-SRS) de la de la Revue.

Mes remerciements vont tout particulièrement à l'équipe du MDR qui, avec moi, a suivi et mené de bout à bout ce processus. Il s'agit bien d'une équipe, dont les membres se sont totalement investis sans compter et grâce auxquels ce rapport n'aurait pas pu sortir dans les délais prévus :

- M. MOHAMED YAHYA OULD BAH : Conseiller Technique ;
- Mme. MARIEM MINT EL MOUID, Directrice des Politiques, Coopération et Suivi-Evaluation (DPCSE) et point focal de la Revue du secteur ;
- M. MOHAMED NEMINE, Directeur de l'Agriculture (DA) ;
- M. FALL MOCTAR, Directeur de l'Elevage (DE) ;
- M. GILLES PEYRON : Conseiller.

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BM	Banque mondiale
CDHLCPI	Commissariat aux droits de l'homme, de la lutte contre la pauvreté et de l'insertion
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNERV	Centre national d'élevage et de recherche vétérinaire
CNRADA	Centre national de recherche agronomique et de développement agricole
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
EDSM	Enquête démographique et de santé en Mauritanie
EMEA	Enquête auprès des ménages et exploitants agricoles
ENFVA	Ecole nationale de formation et de vulgarisation agricoles
EPCV	Enquête permanente des conditions de vie
EU	Etats Unis
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
MAED	Ministère des affaires économiques et du développement
MDR	Ministère du développement rural
MF	Ministère des finances
MICO	Mutuelle d'investissement et de crédit oasisien
MIPT	Ministère de l'intérieur des postes et des télécommunications
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
OSP	Organisation socioprofessionnelle
PADEL	Programme de développement de l'élevage et gestion des parcours
PDDO	Programme de développement des oasis
PDIAIM	Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie
PDRC	Programme de développement rural communautaire
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissements publics
PMA	Pays les moins avancés
PNBG	Programme national de bonne gouvernance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RGAE	Recensement générale de l'agriculture et de l'élevage
SDSR	Stratégie de développement du secteur rural
SONADER	Société nationale pour le développement rural
UE	Union européenne
UM	Unité monétaire mauritanienne (Ouguiya)
UMA	Union du Maghreb arabe
UNCACEM	Union nationale des coopératives de crédit et d'épargne de Mauritanie

PREAMBULE

La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) a été élaborée en 1998 et réactualisée en 2001 pour la rendre plus cohérente avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Cette réactualisation n'a pas intégré les axes de la Stratégie de Développement de l'Irrigué et la Lettre de Politique de l'Elevage élaborée respectivement en 2002 et 2004. En outre, la SDSR est demeurée conventionnelle en matière de recherche-vulgarisation et n'a pas été suffisamment innovatrice sur la manière de contribuer à l'ancrage de la croissance sectorielle dans la sphère économique des pauvres dont 75 pour cent sont des ruraux. De même, le lien avec la décentralisation n'est pas établi. En conclusion, depuis l'année 2001, la SDSR n'a pas fait l'objet d'une évaluation pour vérifier la pertinence des choix stratégiques et surtout l'effectivité de sa mise en œuvre.

Cependant, le constat s'impose de lui-même: la gestion du secteur rural se caractérise par *"une organisation peu efficace, une coordination interne et externe insuffisante, une improvisation dans la programmation et la mise en œuvre des campagnes agricoles et plus globalement par une mauvaise gouvernance et une utilisation peu efficiente des deniers publics"*.

Partant de ce fait ; répondant aux directives du gouvernement de transition et dans un souci global de bonne gouvernance, la nouvelle équipe qui a pris en charge l'animation et la promotion du Ministère du Développement Rural après le 3 août 2005 a décidé d'entreprendre une mise à jour analytique de l'état du secteur. Cette activité a été confirmée et prise en compte dans le bilan du gouvernement de transition.

Par principe, il ne s'agit pas de remettre en cause fondamentalement la SDSR, ce qui aurait demandé plus de temps que la durée de l'exercice entrepris. On considère que la Stratégie de Développement du Secteur Rural reste globalement pertinente dans ses objectifs et ses principales options stratégiques. Cependant, il est nécessaire de prendre en compte les inévitables évolutions sectorielles et socio-économiques tout en mettant en exergue les déficits et carences constatés et en identifiant les mesures nécessaires pour y remédier. Un approfondissement de la stratégie pourrait donc se poursuivre si notre pays décidait de préparer une Loi d'Orientation Agricole et Pastorale (LOAP).

La revue du secteur intitulée *"Etat des lieux et perspectives du secteur rural en Mauritanie"* a été conduite par le Ministère du Développement Rural et une équipe de hauts cadres désignés en son sein (voir remerciements). Les travaux ont reçu l'appui technique et financier de la FAO, dans le cadre d'un programme de coopération technique (TCP/MAU/3102), et le concours du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED).

L'objectif principal de ce diagnostic a été et est toujours de susciter avec l'ensemble des partenaires/acteurs du secteur rural, un débat et un dialogue franc autour de l'analyse de l'état des lieux du secteur et de permettre à notre pays de saisir et de mieux valoriser les opportunités qui lui sont offertes en se tournant vers l'avenir sur des bases connues et reconnues par tous.

Elle vise également à favoriser la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- *mieux comprendre et faire comprendre les enjeux, les défis, et surtout les opportunités du secteur rural et fournir aux différents acteurs une grille de lecture plus éclairée du secteur et de sa problématique;*
- *formuler des perspectives à court et moyen terme de développement du secteur.*

Comme base de travail et compte tenu des délais et des moyens disponibles, il a été décidé de répartir les travaux en six analyses thématiques. Celles-ci ont été confiées aux consultants nationaux (voir liste dans remerciements).

- *Les institutions et la gouvernance ;*
- *Les systèmes de production ;*

- *Le marché ;*
- *La pauvreté et sécurité alimentaire ;*
- *Les infrastructures rurales et les ressources naturelles ;*
- *L'environnement.*

Les consultants thématiques ont été conviés à se limiter à un examen comparatif et analytique des études existantes et à s'appuyer sur l'expertise des principaux acteurs du secteur et notamment les cadres du MDR. Les documents des consultants ont été repris et synthétisés par le consultant principal et l'équipe de cadres du MDR (voir liste dans remerciements).

Les résultats de ces réflexions ont été examinés dans le cadre des ateliers techniques organisés le 1^{er} et 2 novembre 2006. Une fois amendé, le document de synthèse a été largement discuté et complété lors de l'atelier de concertation nationale organisé les 8 et 9 février 2007 à Nouakchott. Cet atelier qui a regroupé une large représentation des acteurs nationaux du secteur a de plus permis, sur la base de l'état des lieux concerté, de faire des recommandations s'y référant directement. Une réunion de concertation a également été tenue avec les partenaires techniques et financiers, le 19 février 2007. Un document remis à jour suite à la concertation nationale leur a été présenté et fait l'objet de riches échanges qui à leur tour ont été pris en compte dans le présent document.

Ce document (Avril 2007) a pour objectif d'alimenter le dialogue indispensable entre toutes les parties impliquées dans le développement du secteur rural autour des stratégies et politiques nécessaires à son redressement. Il s'agit en particulier d'ouvrir la voie à la préparation d'une Loi d'Orientation Agricole et Pastorale pour le pays.

Ce type de loi concerne l'ensemble des activités économiques du secteur agropastoral (production, transformation, transport, distribution et autres services) ainsi que ses fonctions sociales et agro-environnementales. La LOAP a pour ambition de traduire la volonté de tous les acteurs du secteur agropastoral (Etat, collectivités territoriales, société civile, organisations socioprofessionnelles, secteur privé, partenaires au développement, etc...). Elle devrait prendre en compte les objectifs de la décentralisation, et intégrer les stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté fixées par le CSLP, ainsi que les engagements sous-régionaux et internationaux souscrits par le pays. Enfin cette loi affirme ou réaffirme, le rôle et la place et la mission de chacun des acteurs. En tant que Loi, elle devrait être présentée à l'Assemblée Nationale.

Résumé analytique

L'économie mauritanienne, traditionnellement basée sur le commerce, l'élevage et l'agriculture, et plus récemment sur le secteur minier et de la pêche, a enregistré ces dernières années des résultats en hausse, laissant espérer une croissance forte et des excédents de la balance commerciale. Cet essor est dû en partie à la hausse des prix des matières premières (le minerai de fer notamment) et à une augmentation de l'aide au développement. Il résulte aussi d'une meilleure maîtrise des équilibres économiques, notamment au niveau budgétaire et de l'inflation, ainsi que de la reprise des investissements publics et privés – liés en grande partie au développement du secteur pétrolier, dont l'impact devrait croître dans les prochaines années.

La stratégie pour le développement du secteur agropastoral doit tenir compte des défis que l'économie mauritanienne doit affronter : (i) des changements démographiques structurels, avec une urbanisation croissante, une "féminisation" des zones rurales suite aux migrations des hommes, et une évolution des besoins en matière de services d'appui adaptés tant sur le plan agricole que sur celui de la santé, de l'éducation ou de la formation ; (ii) l'émergence du pétrole, dont les revenus peuvent contribuer positivement aux investissements en zone rurale et à la réduction de la pauvreté, mais qui peuvent conduire aussi à une marginalisation croissante d'une partie importante de la population, surtout dans les zones rurales, au profit des secteurs urbains modernes et des éléments les plus dynamiques de la population ; (iii) les enjeux de la mondialisation, dont les effets peuvent être positifs (par exemple pour faciliter l'accès au marché international ou l'importation des produits agricoles à des prix plus bas) ou négatifs (par exemple : des risques de baisses des revenus tirés de l'agriculture ou sur la sécurité alimentaire) ce qui pourrait conduire, sans mesures correctives appropriées, à l'appauvrissement relatif des populations rurales, à des tensions sur le marché du travail ou à l'augmentation des phénomènes migratoires vers les villes ou à l'étranger.

Ces risques sont d'autant plus réels pour l'économie mauritanienne qu'elle est très vulnérable aux chocs extérieurs (par l'étroitesse de sa base de production et d'exportation, ou ses conditions climatiques difficiles) et que les réformes visant au désengagement de l'Etat du secteur de la production et de la commercialisation n'ont pas encore porté tous leurs effets en raison des contraintes telles que : la faiblesse des ressources humaines, la défaillance ou l'inorganisation du secteur privé ou l'insuffisance des infrastructures.

Le développement du secteur agropastoral reste donc essentiel pour : (i) contribuer à la croissance économique ; (ii) stabiliser la population en zone rurale et améliorer ses conditions de vie, notamment par l'augmentation de ses revenus ; (iii) améliorer la sécurité alimentaire en augmentant et diversifiant l'offre de produits, en contribuant à réduire les importations et en augmentant les revenus des producteurs ; (iv) réduire la pauvreté, notamment celles des femmes ; (v) sauvegarder le patrimoine naturel dans une perspective de développement durable, prenant en compte la rareté des ressources.

La capacité du secteur agropastoral à remplir ces différents rôles est actuellement très réduite, malgré des efforts importants du gouvernement et de ses partenaires pour investir dans ce secteur. Le pays reste fortement dépendant des importations pour sa sécurité alimentaire. Toutes filières de production confondues, le niveau de productivité est faible, tout comme l'organisation des producteurs ou la capacité de redistribution du secteur. La dégradation de l'environnement dont le secteur agropastoral est à la fois cause et victime, fragilise la production et accroît la vulnérabilité des populations et la pauvreté en milieu rural. Les conditions difficiles de vie et de travail, les aléas climatiques ou la faiblesse des moyens d'exploitation et des infrastructures entraînent une désaffection croissante vis-à-vis de l'activité agricole, et cela dans tous les compartiments de la production, y compris l'agriculture irriguée. L'accès des populations agropastorales aux services de base (santé, éducation, énergie) est généralement limité, tout comme les possibilités d'emploi, ce qui favorise l'exode vers les villes ou l'étranger.

Quels que soient les systèmes de production, les facteurs limitant sont presque toujours identiques : insuffisance ou mauvaise qualité des intrants, rareté et mauvaise qualité des infrastructures et de moyens de production adaptés, dispersion des unités de production, faible diversification agricole et valorisation des produits, absence d'entretien des ouvrages, insuffisance des instruments financiers, faiblesse d'organisation des producteurs, formations technique et en gestion inexistantes ou inadéquates.

Sur le plan institutionnel, le gouvernement a entrepris la rénovation des structures et de l'environnement juridique et réglementaire. Cependant, des efforts importants restent à faire pour clarifier le rôle de certaines de ces structures (et éviter les chevauchements et favoriser la gouvernance, mais également pour assurer une réelle tutelle lorsqu'il s'agit des projets), faire appliquer les réformes décidées en matière de décentralisation, et permettre à l'autorité de tutelle de remplir complètement ses missions d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques de développement rural, tout en favorisant l'implication et la participation effective des acteurs, et notamment des organisations socioprofessionnelles, qui manquent souvent d'expérience. De même, il reste beaucoup à faire pour mettre en application la réforme foncière et sécuriser les droits des exploitants.

Sur le plan financier, les instruments actuels (banques et institutions de crédit) sont insuffisants, trop rigides, peu diversifiés et trop souvent opaque pour faire face aux besoins spécifiques de différents acteurs ou d'exploitations.

Enfin, l'absence ou l'insuffisance de statistiques fiables et d'une base de données de référence cohérente ne permet pas à l'autorité de tutelle un suivi-évaluation d'ensemble des activités du secteur rural.

En dépit de ces contraintes lourdes, la Mauritanie dispose d'atouts qui pourraient être mis en valeur, sous condition d'un cadre politique stable, d'une décentralisation effective, et d'une gestion efficace et transparente des recettes pétrolières permettant de développer les infrastructures indispensables et les services d'appui dans les zones rurales.

L'objectif global de développement pour le secteur, conformément aux priorités du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), demeure la réduction de la pauvreté rurale grâce à un développement économique et social équitable et durable, garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion viable des ressources naturelles.

Pour atteindre cet objectif, les quatre orientations de la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) restent valables; à savoir : (i) favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays ; (ii) assurer un accès équitable aux ressources du secteur ; (iii) accroître l'offre et la disponibilité des biens et services publics nécessaires au développement durable du secteur et (iv) développer les capacités de gestion d'un développement durable et participatif.

Les actions prioritaires à mener à court et à moyen terme (et qui sont ressortis lors du processus participatif) pour permettre au secteur agropastoral de jouer son rôle et d'atteindre les objectifs fixés sont présentés dans un plan d'action qui s'articulent autour des huit axes stratégiques suivants :

- 1) **L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire**, par la mise en place d'une Loi d'Orientation Agropastorale en vue de : favoriser l'ouverture du secteur sur le marché, d'accompagner le désengagement de l'Etat de la production ; renforcer les organisations socioprofessionnelles et le secteur privé ; mettre en place un système fiscal incitatif au développement des investissements dans les activités agricoles ; veiller à l'équilibre de répartition des ressources, notamment celles du pétrole, entre les divers secteurs de production, mais aussi pour les infrastructures à caractère social ou économiques dans les zones rurales.

- 2) **Le renforcement de la production et de la productivité**, par : le renforcement et une meilleure articulation entre les programmes de recherche de formation et d'appui-conseil, avec une implication accrue des OSP ; la mise en place, avec la participation du secteur privé et des OSP, d'un système semencier et d'approvisionnements en intrants agricoles efficaces; le développement de systèmes financiers ruraux décentralisés viables et adaptés.
- 3) **La sécurité alimentaire et nutritionnelle**, par la diffusion de techniques permettant d'augmenter, diversifier et sécuriser la production agricole et l'élevage, et par la mise en place d'un fonds permettant de venir en aide aux producteurs en cas de calamités.
- 4) **L'intégration des activités agropastorales dans le marché**, par une meilleure connaissance des marchés intérieurs et extérieurs, par l'identification de productions et de filières porteuses, par une meilleure valorisation et transformation des produits agropastoraux, enfin par un appui au renforcement des capacités des OSP et de leur représentativité.
- 5) **Les droits fonciers et la gestion durable des ressources naturelles**, par la mise en place d'un cadre de concertation pour l'application de la réforme foncière et de dispositif décentralisé, en vue d'élaborer avec tous les acteurs concernés des plans d'utilisation et de gestion durable des ressources naturelles, partie intégrante des plans de développement locaux.
- 6) **Les infrastructures et les investissements ruraux**, qui feront l'objet d'un recensement, puis d'un plan pour les aménagements à réaliser, en mettant la priorité sur le désenclavement des zones de production et sur les aspects de gestion et de maintenance.
- 7) **L'équité sociale, la dimension genre et la réduction de la pauvreté rurale**, en favorisant la création d'activités génératrices de revenus, l'accès des femmes au foncier et au microcrédit et à des formations spécifiques et à des appuis-conseils notamment en gestion.
- 8) **Le renforcement des acteurs et des institutions**, en améliorant les capacités d'analyse, de planification et d'évaluation du Ministère du Développement Rural, en réalisant un recensement général de l'agriculture et de l'élevage, en facilitant l'accès de tous les acteurs à l'information par une stratégie et des moyens de communication rénovés, en élaborant un Cadre de Dépenses à Moyen Terme réaliste dans le but d'assurer une planification et une gestion adéquates des ressources financières affectées au secteur rural, enfin en poursuivant le processus de décentralisation et de déconcentration au niveau local pour favoriser une participation effective de tous les acteurs, autorités, collectivités locales, organisations socioprofessionnelles et secteur privé, (en appuyant par exemple la création de chambres d'agriculture).

INTRODUCTION

1. Depuis août 2005, la Mauritanie s'est engagée sur une voie de transition dont les objectifs de bonne gouvernance sont clairement définis. Le Plan d'action de janvier 2006 - mars 2007 comprend les actions de gouvernance globale du secteur, le renforcement des capacités, la modernisation, la qualité des services publics et la communication.
2. Cette période de transition est vue comme une opportunité d'effectuer un état des lieux du secteur agricole et rural et d'identifier un ensemble d'actions nécessaires pour la mise en place d'un développement soutenu et durable pour ce secteur.
3. Dans cette perspective et pour atteindre ces objectifs, le Ministre du Développement Rural a lancé ce grand chantier sur une base participative, associant les services techniques du ministère et l'ensemble des partenaires du secteur.
4. C'est dans ce contexte que le Ministère du Développement Rural a entrepris de mener un diagnostic exhaustif et objectif de la situation actuelle du secteur et de ses perspectives, d'identifier ses principales contraintes et opportunités et d'arrêter sur cette base un plan d'actions prioritaires pour la relance du secteur rural.

1 MISE EN PERSPECTIVE DE L'ECONOMIE MAURITANIENNE

5. L'économie mauritanienne est traditionnellement basée sur le commerce et l'agriculture, prédominée par l'élevage, auxquels se sont ajoutés avec le temps les secteurs minier et de la pêche. La performance économique du pays dans la dernière décennie a été marquée par une croissance moyenne du PIB réel plus élevée que la croissance démographique, se situant à un niveau d'environ 4 pour cent, par une tertiairisation de l'économie entraînée par les télécommunications, le tourisme et les transports qui a atteint 35,7 pour cent du PIB en 2003, au détriment du secteur manufacturier qui a enregistré une diminution de son importance et qui contribue à moins de 10 pour cent au PIB, ainsi qu'à une stabilité du secteur primaire dont la contribution au PIB s'élève à environ 18 pour cent¹, largement dominée par la production animale qui participe à hauteur de 70 pour cent de la valeur ajoutée du secteur primaire. Les secteurs minier et de la pêche, malgré une contribution relativement modeste au PIB (environ 15 et 6 pour cent respectivement) couvrent la quasi-totalité des exportations de marchandises. Il est à noter également que, suite au désengagement progressif mais assez lent de l'Etat, la contribution du secteur privé est passée de 23,4 pour cent à 28,4 pour cent du PIB.
6. Il n'en reste pas moins que les analyses disponibles indiquent que, au-delà des contraintes structurelles encore importantes dues à la vulnérabilité aux chocs extérieurs en raison de l'étroitesse de la base de production et d'exportation et aux conditions climatiques arides, le développement du pays a été marqué par le poids d'une balance des paiements structurellement déficitaire et d'un niveau de la dette dont le service mobilisait une grande part des ressources en devises du pays. En valeur absolue, l'encours de la dette a atteint 260 pour cent du PIB annuel en 1999, en plaçant le pays au 9^{ème} rang des pays les plus endettés du monde.
7. Ces dernières années, l'économie mauritanienne a connu un essor qui d'après les observateurs économiques nationaux et internationaux est à attribuer à des facteurs conjoncturels favorables liés aux prix des matières premières, notamment le minerai de fer, ainsi qu'à une augmentation

¹ Au cours de la période 1998-2000, la contribution du secteur primaire au PIB a été de 18,6% en moyenne, l'élevage représentant en moyenne 14% et l'agriculture 4,6%. Durant la période 2001-2003, la part du secteur primaire a baissé légèrement et a représenté en moyenne 17,9% dont 14,5% pour l'élevage et 3,9% pour l'agriculture. (Rapport sur la révision des données économiques 1992-2004, juin 2006).

de l'aide au développement dans les secteurs des services et des infrastructures. Le taux de croissance élevé du PIB enregistré dans la première moitié de cette décennie est passé de 1,1 pour cent en 2002 à une moyenne de plus de 5 pour cent entre 2003 et 2005. En 2006, les estimations annoncent un résultat record de 19,6 pour cent et, en 2007 et 2008, les bonnes performances devraient être confirmées mais à des niveaux plus bas que 2006, 10,6 et 8,3 pour cent respectivement². A plus long terme, les prévisions tablent sur une croissance de 7 pour cent en moyenne pour la période 2006-2010³.

8. Au niveau des échanges commerciaux, les principales exportations sont le minerai de fer et les produits de la pêche. La structure des exportations va être fortement modifiée par les recettes de l'exportation du pétrole, ce qui va aussi se répercuter sur la balance commerciale, qui selon des estimations va permettre de passer d'un solde négatif enregistré au cours des six dernières années à un excédent estimé à 1,9 pour cent en 2007 et à 2,4 pour cent en 2008.
9. Le taux d'inflation a été en dessous de 6 pour cent jusqu'en 2003 mais a entamé une tendance inverse à partir de 2004 en atteignant 10,4 pour cent en 2004 et 14,5 pour cent en 2005. Pour la période 2006-2008 les prévisions⁴ envisagent un léger recul qui devrait ramener le niveau à des taux d'environ 6 pour cent en 2006 et 8 pour cent en 2007 et 2008. Il reste toutefois que le niveau d'inflation présente une volatilité élevée à cause, en particulier, de la forte instabilité des prix agricoles qui constituent 50 pour cent environ de l'indice des prix à la consommation. A ceci il faut ajouter que des pressions éventuelles à la hausse pourraient être engendrées aussi par une croissance des dépenses publiques lorsque le nouveau gouvernement sera en charge.
10. Sur le plan budgétaire, les importantes réformes entreprises notamment à partir de 1993 au niveau de la fiscalité, de la maîtrise des dépenses publiques et de la libéralisation de l'économie ont permis de passer d'un déficit budgétaire chronique dans la décennie '80 à un excédent budgétaire à partir de 1996; il était d'environ 2 pour cent en 1998 et 1999 (hors dons) mais il a ensuite enregistré un déficit croissant entre 2000 et 2004, dû aux dépenses courantes (presque doublées entre 1998 et 2004)⁵ mais aussi à la reprise des investissements publics qui ont augmenté de 6 fois dans la même période. Plus récemment, grâce aux performances du secteur du pétrole, le solde budgétaire est redevenu positif en atteignant +7,6 pour cent en 2006 d'après certaines estimations⁶.
11. Les bonnes performances de ces dernières années, couplées au scénario favorable à court et moyen terme ainsi qu'à une meilleure maîtrise des équilibres économiques tels que le niveau du solde budgétaire, le taux de change, la progression de la masse monétaire ou le niveau des réserves laissent entrevoir une phase d'expansion de l'économie mauritanienne qui entraînera des effets multiplicateurs.
12. Les premiers résultats peuvent d'ores et déjà être perçus dans l'adoption en juillet 1999 par le Fonds monétaire international du premier programme de réduction de la pauvreté et de croissance économique du pays pour un montant de 55 millions \$EU. Le second programme pour un montant de 8 millions \$EU a démarré en 2003. Par ailleurs, la Mauritanie a été admise en 2002 à bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Enfin, à noter la progression rapide des investissements

² Economic Intelligence Unit, Country Outlook: Mauritania, janvier 2007.

³ Cadre révisé de lutte contre la pauvreté.

⁴ Fonds monétaire international, IMF Country Report, juillet 2006 et Economic Intelligence Unit, Mauritania, janvier 2007.

⁵ Fonds monétaire international, Islamic Republic of Mauritania: Selected Issues and Statistical Appendix, juillet 2006.

⁶ Economic Intelligence Unit, Country Report: Mauritania, janvier 2007.

directs étrangers (IDE) qui sont passés de 40 millions en 2000 à environ 300 millions \$EU en 2005⁷.

2 TROIS DEFIS POUR L'ECONOMIE MAURITANIENNE

13. Toute stratégie future de développement agricole et rural durable doit nécessairement tenir compte et s'inscrire dans le nouveau contexte caractérisé par les enjeux des changements démographiques, de l'exploitation du pétrole et de la mondialisation.

2.1 DES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES STRUCTURELS

14. La population mauritanienne augmente rapidement, se sédentarise de plus en plus et préfère les zones urbaines à celles rurales. Les nomades ne comptent plus aujourd'hui que 4 pour cent de la population totale et plus du 50 pour cent de celle-ci vit dans les villes (un sur quatre à Nouakchott).
15. Autre fait saillant de l'évolution démographique est la féminisation des zones rurales due aux migrations des hommes à la recherche d'emploi dans les villes. Compte tenu enfin de la structure d'âge de la population rurale qui voit une prépondérance (46 pour cent) d'enfants de moins de 15 ans, il s'en suit que les zones rurales sont de plus en plus habitées par des enfants et par des femmes.
16. Les implications de ces tendances structurelles sur le secteur agricole et rural sont énormes et posent des enjeux importants pour les décideurs à plusieurs niveaux : (i) augmentation de la production agricole pour faire face à la demande croissante ; (ii) adaptation de l'offre alimentaire aux besoins en forte évolution de la demande ; (iii) développement des marchés pour mieux intégrer le secteur agropastoral aux marchés urbains ; (iv) reconnaissance du rôle croissant des femmes et mise en place de services d'appui adaptés ; (v) réponse aux besoins de services de base orientés en particulier vers les enfants (éducation, santé, ...).

2.2 L'EMERGENCE DU PETROLE

17. La Mauritanie est devenue en 2006 un pays producteur de pétrole et de gaz et s'apprête à en devenir un exportateur. En dépit des incertitudes concernant la réelle capacité des réserves et d'exportations⁸, l'impact de ce secteur sera considérable aussi bien sur l'économie dans son ensemble que sur le secteur agricole et rural.
18. Le pays peut bien bénéficier des recettes pétrolières car, si utilisées à bon escient, elles pourront accélérer les réformes de modernisation du pays déjà entamées, réduire considérablement la pauvreté et assurer un développement durable. D'autre part, l'expérience d'autres pays producteurs de pétrole montre que l'abondance des recettes provenant de ces ressources peut se répercuter négativement sur le développement durable si les pays ne sont pas en mesure de prévenir les risques de désinvestissement qui y sont associés.
19. La croissance des ressources financières provenant de la production et de l'exportation du pétrole va aider le pays à réduire la dette extérieure, à rééquilibrer le déficit budgétaire, à améliorer le solde de la balance commerciale (les premiers effets en ce sens sont évidents). Au-delà des effets directs sur les comptes nationaux, ces nouvelles ressources permettront au

⁷ Statistiques du développement de la Banque mondiale.

⁸ Ses réserves ont été estimées en un premier temps à environ 400 000 – 600 000 millions de barils et ses capacités d'exportation à 20 ans, ce qui ferait du pays le sixième producteur africain de pétrole en termes de production absolue et de barils/tête. Mais récemment (janvier 2007) ces estimations ont été revues à la baisse en particulier pour le site le plus important, Chinguetti, dont les réserves initialement évaluées à 81,1 millions de barils ont été portées à un niveau considéré plus probable de 35 millions de barils (EIU, Mauritania Country Report, janvier 2007).

gouvernement une plus grande marge de manœuvre pour la mise en place de programmes d'investissement et sociaux en milieu rural pour la modernisation du secteur agricole et de l'élevage, la lutte contre la pauvreté, le sous-emploi et l'insécurité alimentaire. L'ajustement des comptes aura en plus un effet d'attraction vis-à-vis des partenaires au développement qui se traduira par un accès accru aux fonds de l'aide au développement et aux investissements étrangers.

20. En même temps, il faut prévoir une croissance de la demande interne de produits agricoles qui pourrait se répercuter positivement sur la production agricole pourvu qu'elle devienne plus compétitive avec les marchés d'importation et se diversifie vers des productions plus en ligne avec les modes de consommation urbains. Ceci d'autant plus que les investissements en matière d'infrastructure déjà en cours vont contribuer à rapprocher les zones agricoles des grands centres de consommation.
21. Mais à côté des opportunités, l'expérience d'autres pays producteurs de pétrole indique que cette abondance comporte également des risques. Il est fort probable que lorsque le pays commencera à produire et à exporter les ressources pétrolières, on assistera à une accélération de la tendance à la baisse de la part relative du secteur rural dans le PIB, constatée ces dernières années.
22. A ceci, il faut ajouter le risque d'un écart croissant entre des secteurs modernes et dynamiques tirés par l'exploitation des ressources minières et pétrolières et un secteur agricole et rural caractérisé par des systèmes de production traditionnels, fortement orientés vers l'autosubsistance, peu rentables et peu valorisés. Ceci peut se répercuter sur une aggravation de l'écart de revenu per capita entre les actifs agricoles et la moyenne nationale, estimée en 2004 à respectivement 122 et 386 \$EU⁹. Si cette tendance devait se confirmer, les risques de désinvestissement et d'abandon des zones rurales s'accroîtraient avec des effets incalculables aussi bien sur le plan : (i) social, engendré par la migration des jeunes, le vieillissement de la population rurale, la perte de savoir faire,... ; (ii) économique, dû à la réduction de la production agricole face à la demande croissante dans les zones urbaines et à l'augmentation de la facture déjà lourde des importations des produits agricoles ; et (iii) territorial pour les effets de dégradation environnementale et culturels qui feraient suite à l'abandon des zones rurales et des activités dans le secteur primaire.
23. Par ailleurs les pressions vers l'appréciation du taux de change se répercuteraient sur l'accroissement des importations et affecteraient la compétitivité des secteurs de production nationaux. Ici aussi, compte tenu de leur vulnérabilité, le secteur agricole et celui de l'élevage pourraient payer un prix élevé avec la perte de marchés importants au niveau aussi bien national que régional et international avec un creusement du solde déjà négatif de la balance commerciale agricole.
24. Il existe aussi un risque lié à la volatilité de l'économie qui pourrait ressortir de la dépendance excessive des recettes du secteur et des fluctuations des cours. Parmi les inconvénients qui ont pu être constatés dans des pays producteurs de pétrole il y a lieu de rappeler : (i) l'irrégularité des financements et des investissements caractérisés par des interruptions lorsque les cours du pétrole chutent ; (ii) une allocation inefficace des ressources financières ; (iii) une augmentation sans garde-fou des dépenses publiques, notamment sous la forme de subventions.
25. Ceci peut aboutir à une fragilisation de l'économie, qui ne saura pas faire face aux besoins de développement lorsque dans une vingtaine d'années les réserves de pétrole se seront épuisées et à la perte de confiance des agents économiques vis-à-vis du système.

⁹ Données FAOSTAT.

2.3 LE DEFI DE LA MONDIALISATION

26. Depuis le début des années 90, la Mauritanie s'est fortement engagée dans des réformes de libéralisation aussi bien au niveau national qu'international, en réduisant le contrôle sur les prix des produits et en levant les obstacles au commerce international. Ces politiques ont été suivies par une plus grande libéralisation des changes et par des réformes fiscale, douanière et judiciaire en vue de créer un environnement propice aux investissements étrangers et à une plus grande intégration du pays dans l'économie mondiale.
27. Dans ce sens, en devenant membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, la Mauritanie a fait le choix d'une part d'adhérer à un mécanisme multilatéral qui offre un cadre favorable à une meilleure intégration de son économie aux marchés internationaux, et d'autre part, de s'imposer une discipline dans la conduite des politiques commerciales et fiscales. Toutefois, elle n'a pas encore ouvert de négociations pour les accords spécifiques par pays mais elle a mis en œuvre, de sa propre initiative, une réforme tarifaire qui a conduit à réduire le nombre des impôts et à diminuer le taux global d'imposition.
28. Dans le cadre de la réforme du régime du commerce extérieur, le gouvernement a poursuivi le processus de rationalisation de la structure tarifaire engagée en 1997 pour une période de quatre ans, avec comme objectif de simplifier le régime des taxes à l'importation. Ainsi, depuis janvier 2001, le nombre de régimes tarifaires a été ramené de 4 à 3 et les deux taux les plus élevés sont respectivement de 20 pour cent et 10 pour cent (taxe statistique non comprise). De ce fait, la structure tarifaire de la Mauritanie se rapproche de celles des pays de la sous-région.
29. Il faut noter que dans le cadre des accords de l'OMC, la Mauritanie, qui figure parmi les pays les moins avancés (PMA), peut bénéficier de soutiens pour le développement de services publics tels que la recherche ou la formation. Il ne lui est pas non plus interdit d'apporter des soutiens à l'acquisition des intrants par les producteurs agricoles à faible revenu au transport et à la commercialisation de leurs produits.
30. Au niveau régional, la Mauritanie a longtemps fait partie de deux organisations régionales, l'UMA (Union du Maghreb arabe) et la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest). Elle a choisi de se retirer de la CEDEAO, en janvier 2001. Elle continue néanmoins de faire partie d'organisations sous-régionales à vocation plus spécifique tel l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal), le CILSS (Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel) dont elle vient d'ailleurs d'achever la présidence et la coordination.
31. La coopération entre la Mauritanie et l'Union Européenne¹⁰ s'inscrit dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou en juin 2000 qui place la réduction de la pauvreté au premier rang de ses objectifs. Dans ce contexte, l'accord met un accent particulier sur l'appropriation locale des réformes économiques et sociales et l'intégration des acteurs du secteur privé et de la société civile.
32. Toutes ces réformes placent le développement rural et l'avenir des régions rurales sous de nouvelles perspectives qui présentent des atouts mais aussi des risques qu'il convient de mieux connaître afin de mettre au point des mesures adéquates pour les contourner. En effet, d'une part les politiques de réduction des subventions à la production et des barrières douanières peuvent avoir des effets positifs sur le secteur agricole, la sécurité alimentaire et sur la pauvreté en permettant : (i) aux consommateurs (et en particulier aux couches sociales les plus démunies dont les dépenses alimentaires constituent la majorité des dépenses des ménages) de payer des prix plus bas pour les produits alimentaires agricoles ; (ii) aux pays à déficit chronique ou

¹⁰ Cadre de coopération RIM/UE préparé en 2001.

occasionnel comme la Mauritanie d'avoir un accès plus facile au marché international ; (iii) à l'ensemble de l'économie de réduire les effets pervers de l'instabilité des prix due aux aléas climatiques et aux variations des stocks saisonniers.

33. D'autre part, le constat aussi bien en Mauritanie que dans d'autres pays en développement fait état d'une détérioration de la rémunération relative des activités rurales induite par la libéralisation. Cette évolution amplifie le phénomène migratoire, créant un surcroît de main d'œuvre non absorbé par les secteurs modernes, provoquant ainsi des tensions sociales qui se traduisent en chômage, travail informel, migrations internationales. Un autre effet possible de la détérioration des rémunérations relatives est que les producteurs agricoles se renferment de plus en plus dans des activités de subsistance déjà prévalentes en Mauritanie. Le résultat étant un écart croissant entre les zones rurales et urbaines, l'appauvrissement relatif des populations rurales vivant de l'agriculture et de l'élevage ainsi que l'accroissement de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
34. Ces risques sont d'autant plus forts que le secteur agropastoral est faiblement équipé pour faire face à l'ouverture des marchés. En premier lieu, il existe un problème de contrainte de l'offre agricole pour le marché domestique national et pour l'international, ensuite il faut noter l'insuffisance des infrastructures portuaires et routières, et enfin le manque de ressources humaines et institutionnelles pour participer plus activement au système multilatéral. Ceci explique d'une part la faible ouverture du pays au marché international et d'autre part la prudence avec laquelle le pays engage les négociations bilatérales, régionales et multilatérales.
35. Il convient de rappeler aussi que le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation des produits agricoles n'a pas été préparé, il a été au contraire accompagné par une déréglementation qui n'a pas trouvé dans le secteur privé une relève suffisamment organisée pour faire face à certaines responsabilités ou charges qui lui incombent depuis, d'où une vulnérabilité accrue du secteur aux prix et à la concurrence des produits importés, qui sont la plupart du temps subventionnés.
36. A plus long terme, le manque de stratégies et d'engagements concrets (politiques économiques, investissements et programmes d'assistance technique) visant une mise à niveau et une plus grande intégration du secteur agricole et de l'élevage dans le marché national et international, risque de reléguer le secteur rural à un rôle marginal avec les conséquences qui peuvent être observées dans un grand nombre d'autres pays producteurs de pétrole.

3 QUEL RÔLE POUR LE SECTEUR AGRICOLE ET RURAL FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS

37. La question qui se pose est de savoir quelle place aura ou doit avoir le secteur agricole et rural dans ce nouveau contexte et si, et à quelles conditions le secteur pourra apporter une contribution substantielle pour relever ces nouveaux défis. Les rôles déterminants qui reviennent au secteur agricole et rural peuvent être regroupés selon 5 axes: (i) sa contribution à la croissance économique; (ii) la stabilisation de la population en zone rurale; (iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire; (iv) la réduction de la pauvreté; (v) et la sauvegarde du patrimoine naturel.

3.1 CONTRIBUTION A LA CROISSANCE ECONOMIQUE

38. Pour répondre à cette première question, il convient de rappeler que le secteur primaire est en premier lieu un des secteurs non négligeables de l'économie mauritanienne en contribuant à environ 18 pour cent du PIB. Mais le défi de la croissance et du développement ne réside pas dans sa contribution au PIB. Il s'inscrit plutôt dans les stratégies à même de valoriser les

potentialités importantes de développement et leur effet multiplicateur¹¹. Ces stratégies passent par: (i) l'augmentation, la stabilisation et la diversification (verticale et horizontale)¹² de la production agricole; (ii) l'adaptation de l'offre à une demande (nationale et internationale) qui aura une tendance à augmenter mais aussi à se diversifier compte tenu des changements des modes de consommation et; (iii) l'amélioration de la productivité des facteurs de production. L'objectif est d'atteindre des niveaux de croissance de la production agricole supérieurs au taux de croissance de la population afin d'élever les revenus en milieu rural où se concentre encore plus de la moitié de la population active mauritanienne¹³.

3.2 STABILISATION DE LA POPULATION RURALE

39. La croissance du secteur agricole et rural joue aussi un rôle primaire dans la distribution géographique de la population. D'après des enquêtes menées dans d'autres pays, il a été constaté que l'exode rural doit moins à l'attractivité des villes qu'à la détérioration des conditions de vie en milieu rural. Autrement dit, une amélioration de la croissance relative du secteur agricole et des termes de l'échange interne aurait un effet considérable sur la réduction de l'urbanisation¹⁴ et sur la pauvreté en milieu urbain. Elle aurait aussi l'effet indirect de dynamiser les centres d'urbanisation intermédiaires et les centres ruraux demandeurs de services de proximité. Enfin, elle empêcherait le phénomène du vieillissement de la population rurale et du désinvestissement.

3.3 AMELIORATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

40. Le constat de la sécurité alimentaire du pays fait état d'une amélioration importante de la situation générale, aussi bien dans les zones rurales que dans celles urbaines, où tous les indicateurs indiquent des améliorations.
41. Cependant, les moyennes nationales cachent des différences considérables aussi bien sur le plan géographique (les zones rurales souffrent plus que les zones urbaines) que sur le plan social. Les enfants sont en général les plus vulnérables avec des niveaux de malnutrition, de morbidité et de mortalité qui sont considérés comme graves selon la classification de l'OMS.
42. Cette situation est due d'abord à une insuffisance de l'offre de produits alimentaires qui se situe à des niveaux bien en deçà des besoins du pays, en atteignant pour les céréales environ 30 pour cent¹⁵ en année favorable mais pouvant tomber à des niveaux bien plus bas comme pour la campagne 2004-2005, où elle était de 13 pour cent seulement. Le seul segment qui atteint l'autosuffisance est celui des viandes rouges. Il convient de noter aussi que bien qu'agriculteurs pour la plupart, les ruraux doivent acheter une forte proportion des produits alimentaires et autres biens de consommation dont ils ont besoin. Ce n'est que dans la vallée du fleuve Sénégal que l'autoconsommation approche 10 pour cent de la valeur totale de la consommation des ménages ruraux¹⁶.

¹¹ Rapport Ressources naturelles en Mauritanie. Banque mondiale 2006.

¹² La diversification verticale vise le développement des filières en renforçant les liens entre le niveau de la production et les marchés des intrants (en amont) et les marchés de consommation (en aval). Les stratégies de diversification verticale comportent en particulier le développement des secteurs d'activité non proprement agricoles mais qui ajoutent de la valeur aux produits agricoles. Il s'agit en particulier des secteurs des services d'appui à l'agriculture, de la transformation, du crédit, ... La diversification horizontale vise la réduction de la dépendance d'un nombre réduit de produits qui peut causer une plus grande vulnérabilité aux variations des prix et aux aléas climatiques.

¹³ Environ 60 pour cent selon les recensements de la population 1977 et 1988.

¹⁴ Brockerhoff M. (1999), Urban Growth in Developing Countries: A Review of Projections and Predictions, Population and Development Review, vol. 25, n. 4 pp. 757-778.

¹⁵ Rapport sur les progrès de mise en œuvre des objectifs pour le développement en Mauritanie, PNUD, 2005.

¹⁶ Evaluation de la pauvreté en Mauritanie, Banque mondiale 1994.

43. Le niveau de production est marqué aussi par une forte dépendance aux aléas climatiques, toujours plus fréquents, par les attaques d'insectes et par la variation saisonnière des prix, ce qui se répercute sur la capacité des agriculteurs, en particulier du secteur de l'autosubsistance, de satisfaire leurs besoins en nourriture. Les périodes de soudure étant les plus critiques pour l'accès aux produits alimentaires, le gouvernement a mis en place le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) pour répondre à la problématique complexe de la sécurité alimentaire et renforcer le système de gestion des crises qui était peu opérationnel. L'absence d'une politique nationale de sécurité alimentaire limite également l'efficacité des efforts du gouvernement.
44. Il en résulte que la situation de la sécurité alimentaire dans le pays peut être qualifiée de précaire et fortement dépendante encore de l'aide alimentaire, qui représente 10 pour cent de toute l'aide au développement du pays.
45. Le défi pour le secteur agricole est de réduire cette précarité aujourd'hui et dans le futur car la demande alimentaire va augmenter considérablement à cause de la forte croissance de la population et de l'augmentation des revenus et de la distribution géographique de la population de plus en plus urbaine. D'après les estimations¹⁷, le seul effet de la population devrait presque doubler la demande de céréales en 2010. En plus des céréales, le pays importe pratiquement la totalité de sucre et d'huiles végétales.
46. L'effet revenu agira en particulier sur la diversification de la demande alimentaire surtout dans les zones urbaines, ce qui fait supposer qu'il y aura une croissance plus rapide de la demande de poisson, lait et produits maraîchers par rapport aux céréales.
47. La croissance de la demande constitue une opportunité pour le secteur agricole mais seulement à condition que le secteur soit mis au diapason avec les besoins exprimés par la demande. Autrement, le risque est grand que ces besoins seront de plus en plus satisfaits par les importations, souvent fortement subventionnées (riz, blé, lait,...) qui représentent déjà environ 30 pour cent des importations totales du pays, et d'induire en conséquence des effets préjudiciables aux plans économiques, sociaux et territoriaux.
48. Enfin, la croissance économique du secteur agricole ne suffit pas. La sécurité alimentaire a aussi une dimension d'accès équitable aux ressources et elle est en même temps cause et effet de la pauvreté: d'une part la malnutrition empêche les individus d'exprimer au maximum leur productivité et de produire un revenu suffisant pour acheter de la nourriture, d'autre part, la pauvreté empêche les individus d'accéder à la nourriture. Face à ces problèmes, des politiques volontaristes du gouvernement, telles que des programmes ciblant les groupes plus vulnérables et la mise en place de filets de sécurité sont indispensables.

3.4 REDUCTION DE LA PAUVRETE

49. Malgré les progrès enregistrés sur la période 2000-2004, la pauvreté reste un phénomène rural. Le pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 94 600 UM par tête et par an en 2004, est de 60 pour cent en milieu rural contre 28 pour cent en milieu urbain. Le milieu rural enferme à lui seul 75 pour cent des pauvres du pays et 80 pour cent des extrêmes pauvres. En 2004, 64 pour cent des membres des ménages dirigés par un indépendant agricole vivaient en dessous du seuil de pauvreté¹⁸.
50. Cette forte incidence de la pauvreté dans le monde rural est liée à la faible diversification des sources de revenus et aux contraintes qui pèsent sur l'agriculture et l'élevage, qui sont les deux

¹⁷ Suivi du Sommet mondial de l'alimentation, Projet de stratégie pour le développement agricole national Horizon 2010, FAO, Novembre 1996.

¹⁸ Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) 2004.

principales sources d'emploi en milieu rural. On observe notamment une très forte précarité de l'emploi rural, le sous-emploi touchant au moins la moitié de la population occupée.

51. Mais la pauvreté rurale ne se définit pas seulement en termes monétaires mais aussi en termes de faiblesse de capital humain et d'accès aux services sociaux de base. Le défi de la pauvreté consiste donc à développer aussi les infrastructures nécessaires pour permettre aux individus et aux groupes sociaux les plus démunis d'accéder à ces services de base que sont l'éducation, la santé l'accès à l'eau potable et l'assainissement, etc.
52. La pauvreté est non seulement injuste mais elle freine le développement et elle est porteuse de risques de déstabilisation sociale. Le secteur agricole et le développement rural ont un rôle important à jouer dans la prévention de ces risques pour au moins cinq bonnes raisons: (i) c'est dans les zones rurales qu'est concentrée la majorité des pauvres; (ii) les couches sociales les plus pauvres dépensent la presque totalité du budget du ménage pour l'achat de produits alimentaires de base; (iii) il existe un potentiel encore non exprimé de création d'emploi en milieu rural; (iv) le patrimoine culturel et historique du pays principalement localisé dans les zones rurales est une solide source de revenus potentielle; (v) la protection de l'environnement et du paysage en milieu rural contribue à l'amélioration des conditions de vie.

3.5 SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATUREL ET DU TERRITOIRE

53. Les agriculteurs et les éleveurs sont les gardiens et les trésoriers du territoire, du paysage et de l'histoire mauritanienne. Les différentes occupations et utilisations des sols, couplées au relief et à l'hydrographie, ont façonné les paysages tout au long de l'histoire de la Mauritanie en relation étroite avec la démographie. La compétition entre terres agricoles, d'élevage et de forêts, conjuguée aux vicissitudes de l'histoire (guerres, famines, épidémies, accroissements de population et politiques agricoles) a fait varier les paysages depuis l'antiquité.
54. Aujourd'hui, les agriculteurs et les éleveurs mauritaniens gèrent 20 millions d'hectares (soit environ 20 pour cent de la superficie du pays) aptes à diverses activités agro-sylvo-pastorales. Sur ce potentiel, 500 000 ha sont cultivables dont 137 000 ha irrigables le long du fleuve Sénégal, 4 339 000 ha sont couverts de formations ligneuses et 15 161 000 ha de pâturages herbacés.
55. Mais une restructuration spatiale est en cours depuis les années '70 caractérisée par: (i) une urbanisation galopante qui a défié planificateur et législateur; (ii) l'apparition à grande échelle de bourgs ruraux, particulièrement aux environs de la route de l'Espoir; (iii) le développement de l'agriculture irriguée dans la zone de la vallée du fleuve; (iv) un changement radical des systèmes de production agricole et de l'élevage induits par la persistance de facteurs climatiques défavorables et par la fréquence accrue des sécheresses.
56. Ainsi, les superficies consacrées aux cultures pluviales se sont rétrécies et les cultures sont devenues plus aléatoires que par le passé. Elles sont essentiellement pratiquées dans les bas-fonds qui bénéficient d'apports supplémentaires des eaux de ruissellement et conservent mieux, de par leur structure plus lourde, l'humidité. Mais la plupart de ces dépressions souffrent d'un ensablement continu et leur fertilité potentielle, sans mesure de gestion appropriée, est vite épuisée.
57. Les cultures de décrue ont été non seulement réduites, mais aussi la période d'inondation est devenue plus courte que d'habitude et les variétés de sorgho à haut rendement ne sont plus cultivées car leurs besoins hydriques ne sont plus entièrement satisfaits. Les rendements s'en trouvent notoirement affectés. De plus en plus, on se tourne vers les cultures irriguées exigeant l'introduction de technologies nouvelles, des investissements, des moyens de production et de gestion qui ne sont pas à la portée du petit producteur.

58. Sur le fleuve Sénégal, les activités de pêche, représentant jadis une importante source de revenus et de protéines, sont devenues très limitées sous l'effet de la sécheresse.
59. Enfin, la productivité des oasis a sensiblement diminué sous l'effet de la baisse de la nappe phréatique, de l'ensablement des palmeraies, de l'émigration de la main d'œuvre locale.
60. La pression humaine et animale sur les ressources naturelles, désormais fortement concentrée dans le sud du pays sous l'effet de la dégradation de l'environnement dans le nord, est accentuée par la sédentarisation de la quasi-totalité des éleveurs nomades.
61. En conséquent, il convient de réfléchir au développement du secteur agricole dans une perspective de développement durable. Celui-ci doit prendre en compte la rareté des ressources naturelles (en particulier de l'eau et des sols), leur conservation et la protection de l'environnement. Ces approches sont d'autant plus nécessaires que le pays est confronté à des risques naturels croissants résultant du changement climatique.

4 LA CAPACITE DU SECTEUR AGROPASTORAL A RELEVER LES DEFIS

62. Il s'agit d'analyser ici les atouts et les contraintes qui caractérisent le secteur agropastoral et plus particulièrement sa capacité pour faire face aux défis qui sont posés, et assumer pleinement son rôle en termes de contribution à la croissance économique, d'amélioration de la sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté ainsi que de préservation des ressources naturelles. Cette capacité est aujourd'hui fortement affaiblie, il y a donc lieu de faire un constat sans complaisance, d'analyser les contraintes majeures qui obèrent les performances du secteur et d'identifier les opportunités à saisir.

4.1 LES CONSTATS

63. En premier lieu il faut reconnaître que le secteur agricole et rural est un secteur en détresse, dont les symptômes sont bien diagnostiqués dans les études détaillées menées dans le pays. Les constats peuvent être rassemblés autour de trois thématiques principales: (i) les faibles performances du secteur; (ii) la dégradation des ressources naturelles; (iii) la désaffection du secteur.

4.1.1 La faiblesse des performances

64. L'agriculture est une activité traditionnelle en Mauritanie. Fortement influencée par la présence de l'eau, elle est par conséquent très localisée à l'Est et au Sud Est du pays, et le long du fleuve Sénégal. La production agricole relève de cinq grands systèmes de cultures: (i) le système pluvial *Dieri*, très sensible au régime des pluies (56 800 à 183 400 ha cultivés par année); (ii) le système de culture derrière barrages et bas-fonds (14 000 à 66 700 ha cultivés annuellement); (iii) les systèmes de décrue naturelle ou contrôlée le long du fleuve Sénégal (7 360 à 38 700 ha cultivés annuellement); (iv) le système oasien (4 751 ha de palmier dattier et 244 ha de culture sous palmier); (v) l'agriculture irriguée (37 700 ha net aménagés pour environ 20 000 ha cultivés par année). Les rendements fluctuent énormément, mais la moyenne pour les céréales s'établit à 547 kg/ha en système pluvial, 744 kg/ha en culture derrière barrage, 763 kg/ha en culture de décrue et 4t/ha en culture irriguée pour le riz¹⁹. Parallèlement, il existe aussi une agriculture périurbaine où l'utilisation des eaux usées épurées ou non a permis de créer des jardins potagers qui ont un double objectif: assurer la sécurité alimentaire des habitants et endiguer la progression du désert.

¹⁹ Enquête auprès des ménages et exploitants agricoles (EMEA), MDR.

65. L'élevage mauritanien est de type extensif. En l'absence d'un recensement, l'estimation la plus récente pour le secteur de l'élevage, effectuée pour l'année 2000²⁰, donne les effectifs de 1 497 000 bovins, 1 114 000 camélins, 5 171 000 ovins et 3 474 caprins. Le taux de croissance net (estimé) varie entre 0,7% pour les camélins, 1,4 pour les bovins et 5,1% pour les ovins et caprins. La production annuelle de viande rouge s'élève à 74,6 milliers de tonnes. La valeur ajoutée du sous-secteur en prenant en compte les filières de transformation/distribution a été évaluée à 82 milliards d'UM. Les effectifs augmentent d'année en année et l'on note une forte croissance des petits ruminants. L'élevage mauritanien est peu valorisé (viande ou lait).
66. Depuis plusieurs décennies, le gouvernement ainsi que la communauté internationale ont consenti des efforts conséquents en termes de financement du développement du secteur agropastoral et d'investissement. Ces efforts menés en particulier dans le cadre du programme de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ont certes contribué à la modernisation de l'agriculture, mais n'ont pas réussi à hisser le secteur à un niveau lui permettant d'améliorer la sécurité alimentaire du pays et de réduire la dépendance des importations. Celle-ci a, au contraire, fortement progressé ces dernières années en passant de 465 à 1 387 millions \$EU entre 2001 et 2005, contre des exportations qui ont progressé de 355 à 604 millions \$EU²¹. Ainsi le taux de couverture des importations par les exportations est passé d'environ 76 pour cent en 2001 à 44 pour cent en 2005. Pour la seule année 2005, l'aide alimentaire a atteint 246 667 tonnes.
67. Le secteur agricole est resté contre performant aussi au niveau de la rentabilité et de la productivité des facteurs, qui restent bien en deçà du potentiel et des niveaux qui permettraient une rémunération acceptable des activités agropastorales. La rentabilité est fortement affectée par les variations annuelles des rendements qui peuvent varier du simple au triple dans les systèmes non irrigués, avec des répercussions considérables sur les revenus des exploitants.
68. L'efficacité des stratégies et des politiques liées au développement du secteur agro-pastoral se mesure donc par leur capacité à élever les niveaux de productivité et les revenus, mais également par le degré d'organisation des filières de production, les performances en matière de commercialisation, et la capacité de redistribution du secteur, notamment en direction des couches rurales les plus vulnérables, où la situation reste la plus critique.

4.1.2 La dégradation de l'environnement

69. La dégradation environnementale est le résultat, dans le pays, de facteurs naturels et anthropiques et le secteur agropastoral en est à la fois cause et victime.
70. La Mauritanie est un pays aux deux tiers désertiques. Elle a connu trois périodes de grandes sécheresses qui ont alterné avec des périodes d'excellente pluviométrie, ce qui a fortement affecté le potentiel agricole et le couvert végétal du pays. Aussi, la couverture forestière qui existait dans l'Aftout, l'Afollé et le Tilimsi n'est plus qu'un massif discontinu où des lambeaux et les zones de production agricoles se sont progressivement rétrécis pour laisser la place à la croissance de centres urbains. Par ailleurs, ces sécheresses sont à l'origine d'une transition des systèmes extensifs et nomades d'utilisation des ressources à des systèmes de plus en plus sédentaires et concentrés, pas toujours adaptés à la disponibilité de ressources. Enfin, l'avancée du désert s'accompagne de phénomènes d'ensablement qui affectent sérieusement les terrains agricoles, les points d'eaux et les pâturages, sans mentionner l'assèchement des cours d'eaux et des mares.

²⁰ Banque mondiale – FAO. Initiative "Elevage, pauvreté et croissance" (IEPC). 2002.

²¹ Il convient de rappeler toutefois qu'une partie considérable des exportations des produits agricoles, et en particulier du bétail, se fait par des marchés informels. Selon une étude FAO-Banque mondiale, ce mouvement atteint 23 000 tonnes d'équivalent carcasses (pour un montant de l'ordre de 9 milliards UM).

71. Parmi les facteurs anthropiques, il convient de mentionner les effets néfastes de la mauvaise gestion de certains périmètres irrigués et d'aménagements sommaires sur la salinité et l'alcalinité des sols. L'utilisation inefficace et non raisonnée d'engrais chimiques et de pesticides est d'autre part une des causes de la pollution des nappes phréatiques et de la dégradation des sols.
72. L'effet conjugué des facteurs anthropiques et naturels a fragilisé les conditions de production agropastorale et la productivité même de ces activités avec des retombées négatives sur les conditions de vie et la pauvreté en milieu rural.
73. Cette dynamique suggère des stratégies de développement qui visent des actions à même d'interrompre la spirale négative due à la corrélation manifeste entre la pauvreté rurale et la détérioration de l'environnement. Les populations pauvres sont contraintes d'opérer des prélèvements sur le patrimoine naturel, accentuant la dégradation des ressources, ce qui a un impact négatif sur la production et donc sur le revenu des ménages.

4.1.3 La désaffectation du secteur agricole

74. La désaffectation du secteur touche tous les systèmes de production agropastoraux. En ce qui concerne l'irrigué, les dépouillements préliminaires de l'EMEA 2006/2007 indiquent que le total des surfaces aménagées mises en culture de la vallée du fleuve Sénégal est tombé à 12 700 ha soit à peu près un tiers de la superficie nette aménagée. Il ressort aussi de cette enquête que les surfaces mises en exploitation par les propriétaires privés détenteurs de périmètres de plus de 100 ha ne sont plus que de 1 405 ha, soit 11 pour cent des surfaces aménagées par ces exploitants. En d'autres termes, on constate un abandon important de l'activité agricole dans le secteur irrigué.
75. En ce qui concerne l'agriculture en zone pluviale, les relevés statistiques montrent que la production de céréales évolue en dents de scie avec des variations de fortes amplitudes. Il est toutefois à signaler que le niveau de la production, à l'exception de l'année 2006, a toujours été en dessous du niveau atteint en 2001.
76. Les investissements réalisés dans le développement des oasis ont conduit à un accroissement de la production de légumes dans ces zones sans que pour autant les circuits de commercialisation aient été développés. Somme toute, l'agriculture oasienne n'a pas connu de développement remarquable.
77. En ce qui concerne l'élevage, le faible niveau des investissements publics et le manque d'appui au développement des filières et à la gestion des ressources naturelles ont constitué un frein au développement du secteur. Les effets combinés des pathologies endémiques, des sécheresses successives et de la sédentarisation des pasteurs ont contribué à déstructurer l'essentiel des anciens systèmes de production.

4.2 LES CONTRAINTES

4.2.1 Un contexte environnemental difficile

78. Quels que soient les systèmes de production, l'agriculture mauritanienne se caractérise par une forte vulnérabilité aux fléaux.
79. L'agriculture pluviale ou irriguée est à la merci de nombreux ennemis des cultures tels que les oiseaux granivores, la sésamie, le charbon, etc. Les dégâts causés par les oiseaux granivores peuvent représenter jusqu'à 15 pour cent de la production en périmètre irrigué, mais ils sont bien plus importants en zone pluviale, où les cultures, plus dispersées, sont plus difficilement à traiter par épandage aérien.

80. Le système actuel de lutte contre les oiseaux s'appuie sur l'épandage par avion de produits chimiques. Les moyens disponibles pour ces opérations sont insuffisants et sont parfois difficiles à mobiliser dans les délais. Les produits utilisés ont des conséquences néfastes sur l'environnement, la santé humaine et animale et il est donc nécessaire d'envisager des méthodes de lutte alternative contre ce fléau.
81. L'envahissement par les typhas et autres plantes aquatiques est à l'origine de la perte progressive de grandes surfaces cultivables (Bas delta). La distribution anarchique des périmètres sans schéma d'aménagement est à l'origine de systèmes de drainage inefficients, ce qui a accentué le phénomène de salinité et d'alcalinité ainsi que des inondations. Les inondations enregistrées au cours de l'hivernage 1999 s'étaient propagées à toute la vallée à cause des aménagements anarchiques et notamment de la construction de défluent artificiels (ou chéneaux sauvages) en particulier dans la région du Trarza qui regroupe l'essentiel des exploitations individuelles privées. Elles sont l'une des principales causes avérées de l'abandon de l'activité agricole par de nombreux exploitants, notamment les plus démunis.
82. Le secteur de l'élevage a aussi largement souffert des sécheresses, feux de brousse et des prédateurs (fauves et invasions acridiennes) qui ont occasionné parfois de lourdes pertes tant sur les animaux que sur les disponibilités fourragères.

4.2.2 Dispersion et enclavement des unités de production

83. La dispersion et la fragmentation des unités de production posent des contraintes sérieuses pour des activités qui ne peuvent se développer que s'il est possible de réaliser des économies d'échelle.
84. Ceci explique l'inexistence d'infrastructures structurantes en matière d'irrigation, de routes et d'ouvrages de désenclavement des zones rurales, les difficultés des unités de transformation et le manque d'opérationnalité des unités de conservation et le non déploiement de l'électrification rurale au bénéfice de l'agriculture. De leur côté, ces facteurs principaux constituent de vrais obstacles au développement rural durable du pays.
85. Le manque d'infrastructures est à l'origine de l'enclavement des périmètres agricoles dans la vallée. Dès les premières pluies la plupart des périmètres deviennent pratiquement inaccessibles. Les agriculteurs sont obligés d'assurer la disponibilité des intrants nécessaires à l'avance et d'assumer leur stockage sur place. Le problème est posé pour l'acheminement des équipements agricoles (tracteurs, moissonneuses) sur les sites, il en est de même pour le transport des récoltes dans les délais vers les unités de traitement et sur les marchés.
86. En ce qui concerne les barrages, le dernier inventaire connu date de 1998. Il a été partiellement réactualisé pour les régions de l'Assaba et du Gorgol en 2004. Mais il n'existe pas à ce jour une évaluation de l'impact des investissements réalisés ni de leur pérennité. En revanche, il est établi que la plupart des barrages et points d'eau pour l'abreuvement du cheptel ne sont pas opérationnels. La réalisation de ces investissements n'a pas toujours fait l'objet de programmation concertée entre les différents organes de l'Etat qui interviennent dans ce domaine et ne répond pas à des normes adaptées et convenues.

4.2.3 Un capital humain affaibli

87. Comme l'indiquent toutes les enquêtes menées jusqu'à présent sur les conditions de vie en milieu rural²², les populations qui dépendent de l'agriculture et de l'élevage présentent les niveaux de pauvreté, de scolarisation, de santé et d'autres services de base (accès à l'eau, à l'électricité,...) les plus bas: la couverture sanitaire dans un rayon de 5 km est de 93% en milieu

²² EPCV 2000, 2004. EDSM 2000

urbain contre 31% en milieu rural; le taux brut de scolarisation est de 102, 6% en milieu urbain contre 62,4% en milieu rural; le taux d'alphabétisation est de 72,3% en milieu urbain contre 46,2% en milieu rural²³. Il y a lieu de constater qu'un écart très important existe aussi entre les zones rurales. Ainsi les indicateurs pour la vallée du fleuve sont relativement meilleurs que pour les zones pluviales.

88. Le coût d'accès de ces populations aux services de base est très élevé et le temps qui est consacré aux soins, à la collecte de bois de chauffe et de l'eau est souvent soustrait à l'instruction et à d'autres activités génératrices de revenus. Il s'en suit que la productivité générale des ressources humaines ainsi que la rentabilité des activités économiques restent structurellement très faibles et ne laissent pas espérer une évolution des comportements stratégiques des exploitants agricoles tant que ces contraintes ne seront pas levées.
89. L'ampleur du sous-emploi, estimée grossièrement à 50 pour cent de la population active en milieu rural, est la conséquence logique d'un secteur agricole peu performant, mais ce qui est plus préoccupant est que d'après des études récentes²⁴ l'emploi rural dans les secteurs non agricoles (notamment les employés de l'administration publique) a aussi une tendance à diminuer. Ce serait alors le signe d'une diversification insuffisante et peu évolutive de la structure du marché de l'emploi rural et d'une agriculture qui a des difficultés à sortir de l'agriculture de subsistance.
90. Il y a lieu de constater enfin que l'exode rural constitué principalement par des hommes en âge de travail se répercute sur la structure de la population rurale qui voit augmenter l'importance relative des plus âgés, des femmes et des enfants. Cette tendance risque d'augmenter la vulnérabilité du secteur dans la mesure où les personnes âgées ont une propension plus faible à l'investissement et au changement que les jeunes. D'autre part, les femmes sont plus vulnérables, notamment parce qu'elles accèdent plus difficilement au crédit et au marché du travail, en dépit des résultats de l'enquête l'EPCV 2004, d'après lesquels les ménages dirigés par une femme (un ménage sur cinq) ne sont pas plus pauvres que ceux dirigés par un homme.
91. La prise en compte de ces tendances structurelles, et en particulier le rôle croissant des femmes en milieu rural, ne peuvent être sous-estimées et doivent inspirer les politiques et les stratégies de développement agricoles et rurales futures.

4.2.4 Un capital technique insuffisant

92. Il convient de rappeler ici que les systèmes de production rurale, jadis basés sur l'élevage et l'agriculture extensifs, deviennent de plus en plus intensifs. C'est surtout dans la vallée que ces bouleversements ont pris plus d'ampleur, ce qui fait qu'actuellement cohabitent deux catégories de systèmes de production: (i) un système traditionnel, dominé par les petits producteurs bénéficiant très peu de crédit et d'innovations techniques; (ii) un système moderne, dominé par le privé disposant d'importants financements et utilisant des technologies dites "intensives".
93. En commençant par le secteur moderne, l'insuffisance d'intrants (semences améliorées, fertilisants, produits phytosanitaires et vétérinaires, ...) est sans doute un des facteurs les plus limitant de la production agricole. Cette situation est due, entre autres, au désengagement de l'Etat sans mesures d'accompagnement des fonctions d'approvisionnement et d'appui-conseil, mais aussi à la qualité non contrôlée des produits. Des logiques d'efficacité économique et d'économies d'échelles prévalent sur la couverture généralisée des besoins, avec pour conséquence que les zones enclavées ont plus de difficulté aujourd'hui à s'approvisionner en

²³ Profil de pauvreté 2004. MAED – CDHLCPI. Décembre 2006

²⁴ DEP/CDHLCPI: "Etude sur le marché du travail en milieu rural", juin 2006.

intrants. Le problème qui se pose est d'identifier les incitations les plus efficaces pour assurer une couverture plus globale des besoins en intrants.

94. De manière générale, les filières porteuses souffrent des faiblesses suivantes: (i) absence ou délabrement des infrastructures (transport, marchés, stockage); (ii) existence de prélèvements excessifs et sans contrepartie effectués par les communes; (iii) absence de promotion du commerce (organisation des circuits, recherche de débouchés). Le manque de services essentiels tels que l'eau, l'électricité, l'information sur les marchés, le crédit, couplés à la forte dispersion et fragmentation des unités de production, constituent un vrai obstacle au développement de la conservation, la transformation et la commercialisation des produits et partant à une plus grande intégration de l'agriculture dans l'économie de marché.
95. Suite aux mesures de libéralisation, l'Etat a facilité la mise en place en 1996 d'une structure privée qui fournit en location les équipements (notamment les moissonneuses et les tracteurs) nécessaires à l'activité agricole. Le nombre de moissonneuses et tracteurs est largement insuffisant²⁵ et ne peut couvrir les besoins d'une campagne normale. Le taux actuel de couverture est estimé à 40 pour cent. L'état de ce matériel pour la plupart acheté d'occasion est en général proche de la vétusté. Il en est de même pour les engins lourds (bulldozer, niveleuses, compacteurs et chargeurs) nécessaire à la réhabilitation et au maintien des aménagements.
96. Concernant le secteur irrigué, la création de la Société nationale pour le développement rural (SONADER) en 1975 a marqué le début d'une nouvelle phase dans le développement de l'irrigué. Elle se distingue par une implication plus grande des bénéficiaires dans la viabilisation des périmètres. Les populations sont appelées à contribution pour le règlement des problèmes fonciers éventuels, la réalisation de certains travaux tels que les digues de séparation et l'entretien des stations de pompage et des principaux réseaux de canaux. Elles doivent en outre s'acquitter du paiement d'une redevance destinée à couvrir une partie des charges d'entretien assurées par les services publics.
97. On considère en général que les ouvrages n'ont souvent pas été réalisés ou réhabilités dans le respect des normes techniques requises. L'entretien des stations de pompage et des principaux réseaux de canaux est assuré actuellement par la SONADER en cogestion avec les producteurs. Le désengagement de l'Etat de ces ouvrages risque toutefois de se traduire (et dans une certaine mesure, se traduit déjà) par une dégradation de ces aménagements car les bénéficiaires ne disposent pas des moyens nécessaires et des capacités pour les maintenir.
98. On assiste à une régression du rythme de réalisation des aménagements essentiellement due au fait des traitements inachevés des dossiers fonciers par l'administration, des coûts de réalisation très élevés, des retards importants enregistrés dans l'achèvement des chantiers et du faible niveau de la qualité des travaux (qu'il s'agisse d'aménagement ou de réhabilitation). A cela s'ajoutent les faiblesses de l'environnement technique et l'insuffisance d'instruments de financement et de contrôle pour les travaux d'aménagement ou de réhabilitation. De nombreux aménagements semblent avoir été réalisés juste pour répondre aux conditions de mise en valeur imposées par les règles d'attribution des terrains, et pour ce qui est des périmètres privés, les aménagements ont été pour la plupart effectués de manière sommaire et sans respect de toutes les normes techniques.
99. Au niveau du système pluvial et de décrue, les contraintes techniques peuvent être résumées comme suit: (i) la faible disponibilité de variétés de semences résistantes à la sécheresse et adaptées à un rythme pluviométrique variant fortement (perte progressive des variétés traditionnelles adaptés aux conditions du milieu et aux habitudes et demandes alimentaires); (ii) le manque de systèmes de protection efficace contre les attaques des acridiens et des oiseaux

²⁵ Enquête réalisée par le MDR en septembre 2006

granivores, causes principales des ravages sur cultures de sorgho, mil et niébé; (iii) la non application des techniques adéquates de captage et de valorisation des eaux de ruissellement; (iv) de la faiblesse et de la fragilité de la fertilité naturelle des sols.

100. Pour les systèmes de production des oasis, les contraintes principales sont très proches de celles du système pluvial et de décrue auxquelles s'ajoute un milieu écologique fortement dégradé. La production de légumes s'y est fortement développée avec l'utilisation intensive de motopompes au détriment du renouvellement des nappes d'eau. Elle dégage un surplus significatif, mais il s'agit en général de monoculture saisonnière qui dépasse les besoins du pays et ne trouve pas de débouchés d'exportation pour des questions de qualité, de conditionnement et de difficultés de transport.
101. Dans le cadre du sous-secteur de l'élevage, la gestion des espaces pastoraux pose de nombreux problèmes particulièrement en raison de la mauvaise répartition des points d'eau qui entraîne une surexploitation des zones qui en sont pourvues. Elle occasionne aussi de nombreux conflits notamment dans la zone de la vallée. En effet, c'est une zone de concentration des troupeaux mais les aménagements actuels ne prennent pas en compte les besoins effectifs du cheptel en terme d'abreuvement tant par l'insuffisance des points de passage vers le fleuve que par la qualité des infrastructures hydrauliques. La méconnaissance des paramètres zootechniques, la faiblesse dans la gestion des troupeaux sont également responsables de la faible productivité du cheptel.
102. Le développement du secteur est aussi pénalisé par la faiblesse de l'organisation et de la représentativité de la profession et aux difficultés d'accès à des sources de financements adaptées. Sur le plan foncier la non implication et responsabilisation des sociétés agropastorales portent un préjudice à la gestion rationnelle de l'espace et des ressources en pâturages, d'autant plus que le niveau de la production fourragère est très insuffisant.
103. Au-delà des sécheresses récurrentes qui ont fortement affecté les ressources forestières, celles-ci souffrent aussi du surpâturage et de l'exploitation forestière abusive (bois de feu et charbon de bois) pour satisfaire les besoins des populations rurales et des centres urbains, le bois de feu constituant la première source d'énergie domestique. Les effets économiques et écologiques du déboisement sont considérables car ils sont à l'origine de: (i) la progression de l'ensablement qui menace les zones agropastorales et les villages; (ii) l'intensification des vents chauds et de l'érosion hydrique préjudiciable aux cultures; (iii) la réduction des ressources de cueillette et de terres exploitables; (iv) des conflits agriculteurs/éleveurs.

4.2.5 Un contexte institutionnel et réglementaire problématique

104. **Législation et réglementation.** L'absence d'un environnement juridique et réglementaire approprié, à travers l'actualisation et l'application des textes législatifs, constitue un frein au développement du secteur agricole rural. Ainsi le code pastoral et le code de l'élevage, adopté par le gouvernement, respectivement en 2003 et 2004, ne sont pas appliqués, ce qui conduit en particulier à un manque de gestion rationnelle des ressources, le manque de structuration et d'opérationnalité des organisations socioprofessionnelles du sous-secteur et l'exercice anarchique de la profession.
105. **Les principales institutions.** Le développement de l'agriculture et l'élevage est sous la responsabilité du Ministère du Développement Rural (MDR) qui a pour mission de concevoir, d'exécuter, de suivre et d'évaluer les politiques de développement rural, arrêtées par le gouvernement²⁶. Le manque de ressources humaines expérimentées et le vieillissement du personnel liés à l'insuffisance des recrutements ainsi que l'absence d'un dispositif de formation

²⁶ Décret 009/2006 du 9 juin 2006 fixant les attributions et l'organisation de l'administration centrale du MDR.

et de perfectionnement du personnel sont des handicaps sérieux pour améliorer les performances du ministère.

106. Toutefois, force est de constater que d'autres structures étatiques d'envergure ministérielle se chargent elles aussi de cette activité dépassant ainsi le cadre de leurs missions initiales (coordination, appui et recherche de financements) pour devenir des agences d'exécution. C'est particulièrement le cas pour certains programmes de développement du Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLCPI) et du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA)²⁷.
107. La création récente d'un Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement auprès de la Primature (SEE) qui répond au besoin de coordination des politiques environnementales nécessite aussi une clarification de certaines domaines d'intervention qu'il partage avec le MDR (niveau central et régional) telles que la protection des végétaux, la salinité, la prolifération des plantes envahissantes, l'impact des projets et programmes sur l'environnement, la protection des pâturages etc... Il semble nécessaire de mieux préciser, sur ces questions spécifiques, les mandats de ces deux structures.
108. Au niveau régional, tenant compte du découpage administratif du pays, 13 délégations régionales (wilaya) dirigées chacune par un délégué ayant rang de directeur central, ont la charge, sous l'autorité du wali, dans le cadre des politiques nationales et régionales, d'orienter, de coordonner et de contrôler l'exécution de toute activité de développement rural à l'échelle régionale. Au niveau des Moughataa (département), des inspections regroupant tous les services du département ont été mises en place sous la direction d'un inspecteur. Cependant on note un dysfonctionnement des services et surtout un manque notoire de moyens matériels et humains pour assurer une bonne exécution des missions de service public.
109. En outre, différents organismes sont sous tutelle du MDR; (i) des établissements publics tels que la société nationale de développement rural (SONADER) et la ferme de M'Pourié, chargés de l'encadrement du petit paysannat au niveau de la vallée; (ii) les projets et programmes de développement. Ces derniers, autonomes et bien mieux pourvus en moyens financiers et humains (ces derniers étant souvent issus du ministère), n'entretiennent que peu de relations fonctionnelles avec les structures centrales. Le Ministère malgré les progrès enregistrés dans ce domaine en 2006 n'est par ailleurs, pas suffisamment outillé pour assurer un suivi adéquat des réalisations financières et physiques des projets et des programmes.
110. Les institutions de recherche du secteur rural sont principalement le Centre national de recherches agronomiques et du développement agricole (CNRADA) et le Centre national d'élevage et de recherches vétérinaires (CNERV). La situation de ces institutions se caractérise par l'insuffisance des moyens humains et matériels et l'absence de programmes de travail clairs. L'impact de la recherche est très limité. En ce qui concerne la formation, il est à signaler que l'école nationale de formation et de vulgarisation agricoles de Kaédi (ENFVA) est restée fermée durant les 12 dernières années. Il n'y a plus ni formation ni recrutement d'agents vulgarisateurs depuis la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel au milieu des années 80.
111. Avec la mise en œuvre des politiques d'ajustement du secteur dans les années '90, les activités de conseil agricole et d'encadrement, auparavant assurées par les services du MDR ont été confiées à la SONADER et de fait limitées aux cultures irriguées. Les projets de développement qui appuient le secteur ont essayé de répondre aux besoins en vulgarisation par le biais de conventions signées avec les délégations régionales du MDR. Ces efforts sont restés limités en

²⁷ Pour un examen détaillé des institutions en charge du développement du secteur agricole et rural en Mauritanie, voir le rapport technique "Analyse et évaluation des systèmes de production agricole et d'élevage en Mauritanie".

raison des insuffisances constatées tant en termes d'effectif que de qualité des ressources humaines. L'activité de conseil pour les exploitants privés n'est plus assurée depuis 1997.

112. En résumé, les contraintes humaines et financières, qui limitent les capacités d'exécution du ministère, se situent à différents niveaux: (i) la décentralisation pas encore achevée pour assurer une prise en charge effective des objectifs de développement au niveau des collectivités locales et pour garantir une canalisation transparente des fonds vers les communautés rurales; (ii) la faiblesse des capacités et la lenteur administrative qui caractérise la conception et la mise en œuvre de multiples programmes et/ou projets entraînant d'énormes retards dans leur démarrage; (iii) la faiblesse des moyens humains et matériels²⁸ dont disposent le département du développement rural; (iv) l'hémorragie quasi-permanente de cadres expérimentés en raison de conditions matérielles peu motivantes et de l'insuffisance de recrutement de cadres techniques compétents; (v) la faiblesse des capacités d'études et d'analyse de l'information; (vi) les insuffisances dans l'utilisation rationnelle des ressources financières et des moyens affectés aux projets de développement.
113. **Les réformes.** Le Ministère du développement rural à l'instar de l'ensemble des structures de l'Etat s'est engagé dans d'importantes réformes de ses services depuis les plans d'ajustement structurels et les programmes qui les accompagnaient. Ces réformes visaient à poursuivre ou renforcer la politique de désengagement de l'Etat, la privatisation et la responsabilisation des communautés à la base pour leur propre développement, en favorisant l'implication des acteurs, la concertation et la redéfinition des rôles et missions de l'administration et des institutions étatiques.
114. **La décentralisation** et déconcentration des services et la politique de développement local ne sont pas suffisamment affirmées et organisées pour inciter une participation effective des acteurs au développement de leurs zones et garantir une canalisation efficace et transparente des fonds vers les populations rurales démunies.
115. **Le foncier.** La lenteur de la mise en œuvre du processus de régularisation foncière constitue un frein à la sécurisation des droits de propriété, donc aux investissements du secteur privé. Dans son principe, la réforme foncière visait à libérer l'initiative individuelle par la suppression des systèmes ancestraux de propriété collective et la redistribution des terres aux citoyens désireux de les exploiter sans distinction.
116. La mise en œuvre de cette réforme est passée par une première phase (1984-1990) marquée par de nombreux abus dans le respect des droits des tiers et par des attributions anarchiques de terrains provoquant l'enclavement de parcelles déjà attribuées et de nombreux empiètements sur les espaces protégés. Les dispositions prises par le décret 89/2000 du 17 juillet 2000 actuellement en vigueur ont introduit un allègement de la procédure et une plus grande rationalité dans la gestion des attributions notamment par l'introduction de schéma de structure et la définition de règles pour le suivi de la mise en valeur des périmètres attribués.
117. En dépit des améliorations introduites par les dispositions légales et réglementaires, force est de constater que la réforme foncière suscite la méfiance des propriétaires traditionnels et n'apporte pas la sécurité aux nouveaux exploitants qui restent, pour la plupart, liés par des formes de contrats peu sécurisants et non incitatifs à apporter des améliorations foncières. Il est en effet constaté que les formes traditionnelles de propriété et de gestion des terres ont parfois été reconduites sous le couvert de différentes formes d'associations et coopératives. Les lenteurs dans la mise en œuvre de la réforme foncière sont également liées à la lourdeur administrative liée à la dispersion des services techniques chargés de la politique foncière (MDR, MIPT, MF).

²⁸ Le MDR n'a pas bénéficié d'achat de voitures sur budget de l'Etat depuis une quinzaine d'années

118. **Les organisations paysannes.** L'organisation collective des paysans est un moyen indispensable pour accompagner les dynamiques de développement agricole. Cette approche se traduit par la mise en place de groupements, de coopératives, ou d'autres formes fédératives qui ne s'appuient pas toujours sur une dynamique interne, ni sur une nécessaire représentativité des producteurs. Le constat est que le paysan, ou l'éleveur "de base" est très rarement impliqué au départ et généralement exclu des processus de décision et de contrôle de l'appareil coopératif ou fédératif. On peut même affirmer qu'à l'origine et dans une large mesure encore aujourd'hui ces coopératives ont été mises en place par les fonctionnaires et les notables; elles ont également servi les intérêts autres que ceux des paysans et éleveurs qu'elles sont censées représenter.
119. Par ailleurs et avec la libéralisation économique et politique et le désengagement des Etats mis en œuvre par les programmes d'ajustement structurel, les organisations de producteurs ou plus largement les organisations socioprofessionnelle (OPS) ont été confrontées plus ou moins brutalement à un nouvel environnement beaucoup plus concurrentiel et instable auquel elles n'avaient pas été préparées.
120. Quelles que soient leurs formes d'organisation, leur histoire, leur niveau de professionnalisme, d'animation et de représentation; toutes les OSP doivent aujourd'hui relever le défi du transfert de nombreuses fonctions économiques (service d'appui-conseil, approvisionnement, commercialisation...) et sont désormais en première ligne dans l'organisation des services à la production, les négociations contractuelles et sur les politiques sectorielles auxquelles elles ne sont ni préparées, ni aguerries. Parallèlement elles doivent faire face à des demandes sociales croissantes liées à une évolution défavorable des conditions agro-socio-économiques.
121. **Le système financier** mauritanien se compose essentiellement de 9 banques commerciales et un grand nombre d'institutions mutualistes de microfinance. Les banques sont très peu présentes en milieu rural. Elles prêtent en général à court terme à des taux de l'ordre de 25 pour cent et exigent des garanties solides. Ces conditions sont loin de correspondre aux besoins de financement des exploitations agricoles. Les seules institutions spécialisées dans le crédit en milieu rural sont le système des Mutuelles d'investissement et de crédit oasien (MICO) et le réseau de l'Union nationale du crédit agricole (UNCACEM).
122. Le système de crédit oasien, mis en place en 1997 dans le cadre des activités du Projet oasis phase 2, comptait en 2002: 69 mutuelles d'investissement et de crédit oasien (MICO) regroupant 19 650 adhérents avec un encours épargne et crédit s'élevant respectivement à 202 millions et 205 millions UM (21 000 crédits). Cependant, à la fin de l'activité du projet, en juin 2003, la supervision des activités des caisses s'est arrêtée et le fonctionnement du réseau a commencé à périliter. A telle enseigne qu'en 2006, il n'y avait que dix mutuelles qui fonctionnaient normalement.
123. L'UNCACEM est une institution à caractère mutualiste mise en place en 1992 et spécialisée dans le financement de l'agriculture irriguée. Cette institution compte deux caisses de crédit situées respectivement à Rosso et à Kaédi. Forte de 1 184 sociétaires, repartis en parts égales entre exploitants individuels et coopératives, elle a accordé en 2005 un volume de financement 1 560 millions UM qui a servi au financement pour la mise en valeur de 15 890 ha. Le point faible de cette institution tient principalement à la qualité de ses actifs et donc à la situation financière des agriculteurs qui restent tributaires des conditions de rentabilité du secteur. Mais il interpelle également sur les mécanismes d'octroi et de cautionnement des crédits et donc sur la gouvernance de l'institution.
124. De nombreux organismes et ONGs apportent leur soutien aux financements des activités agricoles au profit des populations rurales. C'est aussi le cas pour la plupart des programmes de

développement qui interviennent dans ces zones. Ces interventions ont un caractère ponctuel et s'apparentent plus à des dons destinés à l'amélioration des conditions de vie des communautés.

125. Les populations rurales sont toujours exposées à des pratiques usuraires dont les plus courantes prennent la forme de prêts exprimés en marchandises. Ce type de crédit est caractérisé par des marges de l'ordre de 50 pour cent par mois.
126. Les mécanismes de financement existant sont donc insuffisants et trop peu diversifiés par rapport aux besoins spécifiques des différents acteurs (producteurs, femmes, groupements, opérateurs privés, ...) et ne couvrent pas la demande des systèmes de production autres que l'irrigué, en particulier les activités d'élevage, de commerce ou de transformation primaire et les besoins de microcrédit.
127. **Suivi, évaluation, informations.** Le niveau de développement général des statistiques agricoles est très faible. Les statistiques agricoles sont principalement obtenues grâce à l'Enquête auprès des ménages et exploitants agricoles (EMEA). C'est une enquête annuelle par sondage à deux degrés et à deux passages dans chaque typologie de culture. Au premier degré sont tirées les zones de recensement (ZR) et au second degré les ménages agricoles. Les données sur les périmètres irrigués font l'objet d'une méthodologie à part.
128. A ce jour, l'EMEA a surtout permis de collecter des informations sur les superficies, les rendements et les productions des principales cultures, les autres variables ne sont, soit pas collectées, soit pas publiées. En dehors de ce fait, l'enquête souffre des problèmes suivants qui entachent sa fiabilité: (i) la vétusté de l'échantillon (le tirage de l'échantillon date de 1998); (ii) la non adéquation de la base de sondage retenue pour les enquêtes agricoles; (iii) un manque de moyens matériels et logistiques ce qui fait que l'enquête n'est le plus souvent pas exécutée dans les délais prévus; (iv) le financement de missions de service public sur fonds de projet (PDIAIM).
129. En ce qui concerne le secteur de l'élevage, il n'existe pas de données complètes et fiables sur la situation du cheptel et des ressources pastorales. Les données utilisées sont basées sur des enquêtes et des estimations réalisées dans le cadre d'études ponctuelles ou de préparation de projets.
130. Les mécanismes de suivi-évaluation sont peu développés au niveau du Ministère du développement rural. Le suivi au niveau de la structure centrale s'arrête à celui de la campagne agricole, quelques enquêtes de référence pour certains projets et l'élaboration des bilans mensuel, trimestriel et annuel sur la base des informations fournies par les différentes structures.
131. Le suivi et l'évaluation du secteur agricole et rural se heurtent au manque de données de référence fiables, dû à l'absence d'un Recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAE)²⁹.
132. Néanmoins, certaines structures, en particulier les projets, ont développé leurs dispositifs de suivi-évaluation de façon indépendante. Ceci a engendré une absence de cohérence d'ensemble entre ces dispositifs, ne permettant pas au MDR de réaliser un suivi-évaluation d'ensemble des activités dans le secteur rural.

²⁹ La Mauritanie est le seul pays du CILSS n'ayant pas encore réalisé un RGAE.

4.3 LES OPPORTUNITES

133. Face à cet état préoccupant du secteur, il faut toutefois reconnaître l'existence de quelques atouts révélant un potentiel de développement qui a bien été saisi par les autorités du pays dans leurs stratégies de développement du secteur. Ce développement sera favorisé par l'existence d'un milieu politique plus propice à la croissance économique du secteur agricole, par le biais d'une plus grande stabilité et par une décentralisation accrue (octroi d'une plus grande autonomie aux 216 communes).
134. L'augmentation des recettes pétrolières, si elles sont bien administrées, contribuera à libérer des ressources importantes pour le développement des infrastructures et des services d'appui absolument nécessaires dans les zones rurales. En plus, l'éligibilité de la Mauritanie à l'Initiative PPTE, intervenue le 27 janvier 2000, offre des perspectives nouvelles. Elle a permis la réduction de la dette pour un montant de 1 120 millions \$EU, soit 40 pour cent des obligations annuelles du pays, ce qui a contribué à desserrer la contrainte budgétaire et à mettre à dispositions les ressources PPTE pour des programmes sociaux et de lutte contre la pauvreté.
135. La Mauritanie dispose d'un potentiel agropastoral indéniable, plus de 500 000 ha de terres arables dont 135 000 sont irrigables, mais seulement 20 000 ha sont mis en valeur annuellement. Sur le plan climatique, la faible hygrométrie, l'ensoleillement et l'amplitude thermique constatés en contre-saison créent les conditions favorables aux cultures tropicales et tempérées. Les niveaux de production actuels sont loin d'avoir atteints leur potentiel. Ainsi les rendements du riz dans la zone du fleuve pourraient quasi doubler³⁰. Des estimations de la FAO-Banque mondiale indiquent que le revenu par femelle reproductrice de bovin peut augmenter de 20 à 30 pour cent grâce notamment à une amélioration de la gestion collective des ressources pastorales, de la valorisation des produits, du suivi sanitaire, et à un renforcement des complémentarités agriculture-élevage. Dans le cas de l'élevage sédentaire bovin, le revenu par femelle reproductrice pourrait augmenter de plus de 50 pour cent. Il faut mentionner également que l'élevage joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté à travers son rôle social et les opportunités d'activités génératrices de revenu, en particulier pour les femmes.
136. L'avantage de la proximité du pays avec des marchés importants (UE) et en évolution rapide (Maghreb, pays d'Afrique sub-saharienne) offre aussi des opportunités que le pays se doit de saisir en diversifiant et en développant des marchés d'exportation de niche basés sur la qualité. Cette opportunité est d'autant plus importante que des investissements conséquents en infrastructures pour relier le pays aux autres pays du Maghreb sont en cours. Le port de Nouakchott constitue une infrastructure stratégique dans ce sens.
137. Les importants investissements réalisés dans la culture rizicole et la production halieutique au cours des dernières décennies, et plus récemment dans la filière laitière et horticole, indiquent la présence d'entrepreneurs privés dynamiques et disposant d'une capacité d'investissement substantielle.
138. Le réseau de communications est en plein essor. La téléphonie cellulaire a fait des avancées importantes dans le pays. Aujourd'hui il est désormais possible de joindre par téléphone les principales zones de production, parfois même jusque sur les plantations ou dans les troupeaux. De plus, le développement récent de l'Internet favorise une communication de plus en plus aisée avec les partenaires extérieurs et une meilleure coordination des activités.

³⁰ D'après des observations effectuées dans le cadre du Projet "Pôle des systèmes irrigués", une culture irriguée avec maîtrise totale de l'eau permet d'atteindre 6-7 tonnes par hectare, ce qui porterait les marges d'exploitation à des niveaux très confortables. FAO, Analyse des contraintes et résultats de la phase pilote du Programme spécial de sécurité alimentaire et position du programme pour la phase d'expansion, octobre 2001

139. Enfin, une opportunité croissante pour le secteur agricole et rural est constituée par l'écotourisme encore très peu exploité dans le pays.

5 LE CADRE STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

140. Le cadre stratégique actuel du développement rural est défini dans le document de stratégie de développement du secteur rural (SDSR) qui est basé sur les orientations stratégiques du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du pays (CSLP).
141. **CSLP.** Le cadre stratégique du développement de la Mauritanie est basé sur les quatre grands axes³¹ définis dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) adopté par le pays en 2001. Elle repose sur l'accélération de la croissance économique dans une économie de marché ouverte et compétitive axée sur la promotion du secteur privé et le développement des secteurs et des zones où les pauvres sont engagés. Le développement rural représente un domaine prioritaire dans le cadre de la lutte contre la pauvreté avec un objectif global de réduire de moitié la pauvreté rurale à l'horizon 2015 et combler les retards des zones rurales en matière d'infrastructures de base. La stratégie poursuivie dans le CSLP repose sur la mise en œuvre coordonnée et décentralisée d'un ensemble de politiques et de programmes axés sur: (i) la relance des principales filières de production agricole par des mesures sectorielles calées sur le cadrage macro-économique et favorables à la diversification et à une production agricole de qualité, (ii) le développement des infrastructures rurales, (iii) des mesures institutionnelles et d'organisation du secteur, et (iv) des politiques de protection des ressources naturelles.
142. **SDSR.** La stratégie de développement du secteur rural (SDSR), approuvée par le gouvernement en 1998 et révisée en décembre 2001 pour être en harmonie avec la CSLP, a pour objectif global la réduction de la pauvreté rurale. Elle vise plus précisément à ramener l'incidence de la pauvreté rurale de 69 à 34% à l'horizon 2015. Sur la base d'une analyse des succès et des échecs des programmes d'investissement et des politiques sous-sectorielles et de l'objectif à atteindre, quatre orientations stratégiques ont été retenues, à savoir: (i) favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays; (ii) assurer un accès équitable aux ressources du secteur; (iii) accroître l'offre et la disponibilité des biens et services publics nécessaires au développement durable du secteur; (iv) développer les capacités de gestion d'un développement rural intégré et participatif.
143. La mise en œuvre de cette stratégie repose sur la mise en place de deux types d'instruments: (i) des politiques sous sectorielles dans le domaine de l'élevage, l'agriculture irriguée, pluviale et oasienne et la gestion des forêts; (ii) des politiques structurelles à caractère transversal portant sur le foncier, les prix et incitations, le financement, la recherche formation et vulgarisation, l'environnement, la dimension genre et la programmation et suivi-évaluation. Ces politiques sont élaborées dans le double souci de la compétitivité et de la répartition équitable des produits de la croissance.
144. Les principaux objectifs développement de l'élevage³² sont: (i) d'accroître la croissance du secteur de manière durable et redistributrice; et (ii) de réduire la vulnérabilité des ménages pratiquant l'élevage, conformément aux orientations du CSLP en intervenant selon six axes stratégiques: (i) accroître la contribution du secteur à l'économie nationale; (ii) valoriser les marchés porteurs, tout en permettant aux éleveurs d'y accéder durablement; (iii) développer et améliorer les qualités sanitaire et commerciale des produits d'élevage; (iv) pérenniser les

³¹ (i) accélérer la croissance économique, améliorer la compétitivité de l'économie et réduire sa dépendance vis-à-vis des facteurs exogènes; (ii) valoriser le potentiel de croissance et de productivité des pauvres; (iii) développer les ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles; (iv) promouvoir un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

³² Lettre de politique de développement de l'élevage. MDR – MAED.

systèmes d'élevage aptes à valoriser un milieu difficile; (v) faire sortir durablement de la pauvreté les ménages les plus vulnérables pratiquant l'élevage; et (vi) réduire les effets néfastes de la sécheresse.

145. Les interventions en faveur de l'agriculture irriguée³³ visent à lever les contraintes à la rentabilisation de la filière riz et la diversification des cultures sur périmètres aménagés. Les actions identifiées portent sur la réhabilitation et la qualité des ouvrages, l'amélioration de la gestion, le financement de l'activité, l'amélioration des capacités de commercialisation et d'exportation, les appuis à la production.
146. Les principaux axes de la politique pour l'agriculture pluviale portent sur la sécurisation de la production par le développement d'ouvrages de retenues d'eau, la conservation de la fertilité des sols, l'amélioration de la protection contre les ennemis des cultures et l'introduction de semences de qualité, le désenclavement et le développement de marchés locaux.
147. La zone oasienne est caractérisée par son environnement aride et la fragilité du milieu écologique. La première priorité pour le développement de la zone oasienne est la préservation et la valorisation de ses ressources en eau. Il est donc prévu de: (i) mettre l'accent sur les activités de recharge des nappes aquifères et la mobilisation de l'eau des nappes profondes; (ii) favoriser la diversification des sources de revenus des habitants en particulier par le développement des activités touristiques; et (iii) mettre l'accent sur le désenclavement des oasis.
148. Les objectifs de la gestion des espaces forestiers visent en priorité la protection des sols et de la biodiversité au profit de l'amélioration des conditions de vie des populations et de l'exploitation optimum de la production de bois.

5.1 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

149. La SDSR reste pertinente dans ses orientations stratégiques et reste globalement valable dans ses choix de politiques. Sur la base des défis à relever ainsi que des contraintes importantes qui limitent les performances de ce secteur, il est cependant nécessaire de mieux: affiner les orientations stratégiques, coordonner et harmoniser les actions dans les différents sous-secteurs et intégrer les populations rurales et le secteur privé dans la dynamique de développement du secteur.
150. L'objectif global pour le secteur demeure la réduction de la pauvreté rurale grâce à la création des conditions d'un développement économique et social équitable et durable, garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion viable des ressources naturelles. Pour atteindre cet objectif, il est proposé d'adopter une démarche participative et de partenariat qui place les agriculteurs et les éleveurs au centre du développement.
151. Les constats faits plus haut dans l'état des lieux suggèrent que les principes de base suivants soient pris en compte pour les actions stratégiques proposées, à savoir:
 - Le secteur agropastoral a un rôle stratégique de première importance à jouer pour le long terme sur le plan économique, social, environnemental et culturel;
 - La croissance économique du secteur n'est pas suffisante et doit être complétée et/ou renforcée par des programmes de développement socio-économique pour faire face à la forte dualité du secteur qui voit d'une part un secteur moderne minoritaire et de l'autre un secteur majoritaire, déconnecté des marchés, qui risque d'être de plus en plus marginalisé;
 - Une approche intégrée, décentralisée et participative du développement par le biais d'une coordination accrue entre les administrations concernées, un rôle plus affirmé de la

³³ Lettre de politique de développement de l'agriculture irriguée - horizon 2010. MDR. 1999.

profession et du secteur privé et la mise en place d'une dynamique de concertation avec les partenaires;

- Un meilleur équilibre et efficacité des investissements entre les différentes réalités du monde rural (agriculture/élevage, irrigué/pluvial/oasis, agriculture de marché/agriculture sociale).

6 LES AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES

152. Les actions stratégiques prioritaires à mener pour permettre au secteur agricole et rural de jouer son rôle et d'atteindre les objectifs fixés, découlent des principaux défis à relever, des contraintes à lever et des opportunités à saisir. Elles s'articulent autour des huit axes stratégiques suivants: (i) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire; (ii) le renforcement de la production et productivité agropastorales; (iii) la sécurité alimentaire et nutritionnelle; (iv) l'intégration des activités agropastorales dans le marché; (v) les droits fonciers et la gestion durable des ressources naturelles; (vi) les infrastructures et les investissements ruraux; (iv) l'équité sociale, la dimension genre et la réduction de la pauvreté rurale; (viii) le renforcement des acteurs et des institutions.

6.1 CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

153. Le cadre institutionnel et réglementaire du secteur agricole et rural nécessite des adaptations pour mieux prendre en compte les options politiques prises par le gouvernement en matière d'ouverture sur l'économie de marchés, de désengagement de l'Etat des activités productives, de renforcement du secteur privé et d'accès équitables aux ressources. Il est nécessaire que les interventions de l'Etat soient recentrées sur les missions de service public, en particulier de définition des politiques, d'orientation, d'incitation.

154. Afin de renforcer le rôle des organisations socioprofessionnelles et du secteur privé, il s'agit de mettre en place un cadre sécurisant et incitatif pour ces derniers, afin qu'ils puissent prendre en charge de manière satisfaisante des activités d'appui à la production tels que la fourniture d'intrants, le financement, la commercialisation et l'appui-conseil. Compte tenu de la dispersion des unités de productions, des faibles marges réalisées dans le secteur agricole, il est indispensable que les producteurs s'organisent pour prendre en charge, par le biais d'OSP, certaines de ces activités afin de réaliser des économies d'échelle et de disposer de biens et services à proximité et à coût abordable. Des mesures incitatives bien ciblées devraient être mises place pour aider les OSP à renforcer leurs capacités d'intervention, mais également en faveur des entrepreneurs privés qui veulent investir dans de le secteur agricole.

155. Enfin les différentes lettres et documents de politique sectorielle devraient être revus et harmonisés pour répondre aux objectifs de développement socio-économique du pays et en particulier de lutte contre la pauvreté et de décentralisation. La politique et la stratégie de développement agricole devraient être inscrites dans une loi d'orientation agropastorale adoptée par le Parlement et engageant le gouvernement devant la Nation. Cet exercice aurait l'avantage d'engager un large débat, incluant tous les acteurs, sur le rôle du secteur les approches et les programmes à mettre en œuvre à court, moyen et long terme.

156. L'importation à prix subventionné de nourriture ou autres produits agricoles peut avoir un rôle fortement déstabilisateur pour les systèmes de production agricole du pays et bloquer tout développement de certaines filières. Il est donc nécessaire d'analyser la fiscalité et les aides publiques touchant directement ou indirectement le secteur rural, de revoir et de mettre en place un système fiscal subventions rationnelles et adéquates,, qui ne pénalise pas le développement des productions agropastorales du pays mais soit incitateur pour les filières reconnues d'intérêt national. Il est indispensable également que le système fiscal et de prélèvement du secteur ne soit pas trop lourd et prévoie des mécanismes de redistribution aux organisations professionnelles qui œuvrent au renforcement des capacités des acteurs des filières.

157. De manière générale, il est recommandé de veiller à ce que les investissements publics dans le secteur rural soient équilibrés entre les différents sous-secteurs. Ainsi l'élevage qui n'a bénéficié que de peu d'investissements ces dernières années, mérite une attention plus soutenue, eu égard à son importance pour le secteur primaire et aux nombreux gisements de plus values faiblement exploités encore.
158. Il faudra également veiller à ce que les nouvelles richesses provenant de l'exploitation du pétrole ne deviennent pas un prétexte pour délaisser les efforts de développement et de modernisation du secteur agricole et rural, mais qu'une partie de ces ressources financières soient utilisées pour augmenter les investissements à caractère sociaux et économiques dans les zones rurales afin d'y créer les conditions favorables et incitatives (éducation, santé, eau, assainissement, désenclavement, marchés, communication, ...) au développement des petites exploitations et entreprises ainsi qu'à l'investissement privé, créatrices de revenus et d'emplois. Ceci requiert l'adoption de textes législatifs précisant les secteurs qui devront bénéficier prioritairement de ces fonds.
159. Le développement d'une agriculture tournée vers le marché demande la mise en place de réglementations, de systèmes de contrôle capables de garantir aux acheteurs et aux consommateurs que les produits de l'agriculture et de l'élevage mis sur le marché répondent à des normes sanitaires et de qualité commerciales bien définies. De même, un système de contrôle de la qualité, portant sur les intrants commercialisés (engrais, semences, produits phytosanitaire et vétérinaire, aliment pour bétail, ...) doit également être mis en place.

6.2 PRODUCTION ET PRODUCTIVITE AGROPASTORALES

Recherche, formation, vulgarisation

160. La recherche dans le domaine agropastoral est aujourd'hui délaissée et déconnectée des besoins réels des exploitations paysannes. Le plan national de recherche agronomique devrait donc être actualisé en prenant en compte la levée des contraintes réelles qui limitent les performances dans les exploitations paysannes et les filières agropastorales porteuses et en se fixant des objectifs précis pour la contribution qu'elle doit apporter pour le développement du secteur. La réhabilitation et l'appui aux programmes de recherche devraient se faire sur la base d'un audit technique et organisationnel qui englobe non seulement les aspects de recherche mais également les aspects de formation et de vulgarisation qui ne devraient pas être dissociés de la recherche.
161. La formation des acteurs, mais en particulier des producteurs, qui n'ont guère de possibilités d'accès à l'information, est une fonction importante pour la mise à niveau du secteur et l'introduction de techniques innovantes. Les programmes de formation à mettre en place doivent prendre en compte les aspects techniques mais également les aspects d'organisation et de gestion des activités agropastorales, qui sont souvent la clé du succès pour la maîtrise de nouvelles techniques ou spéculations.
162. Les services de vulgarisation et d'appui-conseil, qui ne sont plus apportés de manière satisfaisante aux producteurs devraient également faire l'objet d'une large concertation pour définir avec les producteurs qui sont les premiers concernés, les types d'appui-conseil dont ils ont besoin, les modalités à mettre en place pour garantir la pertinence et l'efficacité de ces services. Compte tenu des coûts élevés qui sont liés au fonctionnement d'un système de vulgarisation, il est indispensable que les producteurs par le biais des OSP participent à la mise en place et au fonctionnement des systèmes de vulgarisation, en assurant, entre autres, le relais au niveau des organisations de base. Ce montage a le double avantage de limiter les coûts de fonctionnement mais également de permettre aux OSP d'avoir une fonction de contrôle sur la finalité et les performances des instruments mis en place.

Approvisionnement en intrants et matériels agricoles

163. Sans système semencier ni réseau de distribution d'intrants commerciaux et de matériels agricoles fonctionnels, il n'est guère possible de relever durablement le niveau de production et de productivité des activités agropastorales. Dans le cadre de la politique de libéralisation qui a été adopté, il est nécessaire que le secteur privé et les OSP jouent un rôle plus important dans le montage de réseau de distribution de semences, d'engrais, de produits phytosanitaire et de matériel agricole. L'objectif est de disposer de centres de distribution de proximité dans les zones de production et de maintenir le prix des intrants à un niveau abordable pour les petits producteurs. Compte tenu de l'éparpillement des unités de production, les OSP ont un rôle majeur à jouer en appuyant les producteurs à planifier et regrouper leurs besoins et en faisant des commandes groupées d'intrants pour réaliser des économies d'échelle.
164. La mise en place d'un système semencier fonctionnel devra être réalisée selon le même principe en veillant à séparer clairement les fonctions de multiplication et production de semences avec celles de contrôle et de certification. Il est indispensable que les OSP s'impliquent davantage le processus de multiplication et mise en place des semences vivrières, domaine peu attractif pour le secteur privé, en recensant les besoins au niveau de leurs membres et en organisant un système de multiplication et de distribution à leur niveau. La mise à disposition de semences de base devrait être réalisée par les instituts de recherche et le contrôle ou la certification par le service semencier du MDR.
165. Concernant les programmes de mécanisation de l'agriculture, il est nécessaire de réaliser une étude sur les programmes menés jusqu'à présent et, avant tout, d'analyser leurs points faibles et leur viabilité dans le contexte de l'agriculture mauritanienne. C'est sur la base d'une telle analyse que les options techniques et les modalités de mise en œuvre d'un programme pour la grande mécanisation pourront être prises. Dans le domaine de la petite mécanisation (travail du sol, transport, irrigation, transformation et stockage, ...), des efforts restent à faire pour proposer des technologies et du matériel adaptés aux conditions des petites exploitations afin d'augmenter la productivité du travail et d'en réduire la pénibilité.

Financement rural

166. Devant la multiplicité des interventions et la faible concertation qui existe dans le domaine du financement rural, il est indispensable de réaliser un état des lieux sur les nombreuses initiatives existantes et leur environnement juridique et financier, d'analyser la fonctionnalité et la viabilité des instruments financiers qui existent et de voir dans quelle mesure ils répondent aux besoins des différents groupes sociaux ruraux. En même temps, il serait important de faire un audit institutionnel des structures les plus importantes de crédit rural pour évaluer leur solidité, leur capacité de gestion et de développement.
167. Ces études et ces analyses devraient permettre de proposer une stratégie pour la mise en place de services financiers ruraux décentralisés capable de proposer de manière sécurisée des produits financiers adaptés aux différents sous-secteurs (agriculture, élevage, transformation, artisanat, ...) et aux besoins divers selon les groupes sociaux (épargne, crédit d'investissement, de campagne, fonds de roulement, microcrédit).

6.3 SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

168. Face à la faiblesse des taux de couverture des besoins alimentaires au niveau national mais davantage encore au niveau des ménages ruraux, un axe stratégique important pour le secteur agricole est de contribuer plus significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Ceci représente un défi et en même temps une opportunité majeurs pour le secteur agropastoral.

169. Afin d'améliorer le niveau d'autosuffisance alimentaire et de revenus (nécessaires pour l'achat de vivres) dans les ménages ruraux, il est nécessaire de mettre une priorité sur la sécurisation de la production des petits producteurs grâce à des programmes d'aménagements fonciers, de développement des techniques d'agroforesterie et de conservation de l'eau du sol, de diversification de spéculations et des activités, de développement du petit élevage et en général d'une meilleure intégration agriculture-élevage.
170. Dans les zones à faible pluviométrie, il y a lieu de renforcer le développement des appuis à l'élevage transhumant qui permet une utilisation judicieuse et rationnelle des maigres ressources disponibles et joue un rôle certain dans la sécurité alimentaire par la création de revenus et d'emplois qu'il induit. Une importance accrue devrait donc être donnée à ce sous-secteur.
171. La recherche d'une meilleure compétitivité au niveau des cultures irriguées, le développement d'autres filières céréalières que le riz pour lesquelles il existe des avantages comparatifs avérés (sorgho, maïs, ...) qui devraient permettre d'améliorer les performances du secteur irrigué et sa contribution à la sécurité alimentaire au plan national.
172. Il s'avère nécessaire aussi de revoir la stratégie de lutte contre les fléaux, la lutte contre les grandes endémies en mettant l'accent sur la prévention des grandes attaques, la combinaison de différentes méthodes de lutte, l'organisation rationnelle des campagnes de lutte afin d'améliorer l'efficacité de la lutte et son impact en termes de sécurisation de la production.
173. Enfin, il serait utile de mener une réflexion sur la mise en place et les modalités de fonctionnement d'un fonds de calamités qui permettrait de venir en aide de manière rapide et appropriée aux producteurs touchés dans le cas de crise résultant d'accidents climatiques ou d'attaques aggravées de fléaux.

6.4 INTÉGRATION DES ACTIVITÉS AGROPASTORALES DANS LE MARCHÉ

174. La faible intégration de la majorité des systèmes de production agricole dans le marché représente un facteur limitant important pour le développement du secteur et l'amélioration de sa contribution au PIB. Une meilleure intégration passe par une meilleure connaissance des produits demandés sur les marchés intérieurs et extérieurs, des flux commerciaux existants, des avantages comparatifs pour les spéculations envisagées. Cela nécessite d'exploiter les études de marchés existantes, de réaliser des études complémentaires, de connaître la structure des coûts de production au niveau des différents systèmes et d'analyser la compétitivité des spéculations pratiquées. Il s'agit, sur la base d'analyses économiques objectives, d'identifier les filières qui peuvent être réellement compétitives sur les marchés intérieur et extérieur, identifier les améliorations que l'Etat peut apporter au cadre macroéconomique dans lequel évoluent ces filières sans pour autant se substituer aux producteurs, OSP et opérateurs privés qui sont les vrais acteurs pour assurer la pérennité d'une filière.
175. Les filières de l'élevage (qui occupe la première place pour la contribution au PIB du secteur primaire) recèlent un potentiel de développement important et méritent donc un soutien plus affirmé au niveau de la mise en marché et de la transformation. Des réserves de valeur ajoutée peuvent être exploitées dans tous les segments de la filière: viande rouge, lait, cuirs et peaux.
176. Les potentiels de l'agriculture irriguée sont loin d'être pleinement exploités. La priorité n'est pas de multiplier la superficie aménagée, mais bien de tirer beaucoup mieux parti des périmètres aménagés en cherchant à abaisser les coûts de production et en développant d'autres filières que la culture du riz, forte consommatrice en eau. La production d'autres céréales (sorgho, maïs,...) mais également de fourrage destiné aux filières de l'élevage sont des alternatives qui méritent d'être davantage explorées.

177. L'agriculture spéciale, agriculture périurbaine autour des grands centres urbains et agriculture oasienne, représente des niches intéressantes pour la production de fruits et de légumes, l'agriculture biologique pour le marché intérieur mais également pour des marchés d'exportation spécifiques en expansion, qui devraient être mieux explorés et exploités. Les activités de tourisme, et plus particulièrement d'écotourisme, représentent une autre opportunité intéressante pour valoriser l'environnement naturel et culturel des zones rurales, notamment de la zone oasienne.
178. La lutte contre la pauvreté en milieu rural ne saurait se faire sans la transformation d'une agriculture traditionnelle de subsistance vers une agriculture ouverte aux marchés et permettant aux ménages d'augmenter substantiellement les revenus tirés des activités agricoles et d'élevage. Les petits producteurs sont souvent en position de faiblesse face aux forces du marché. Il est donc important qu'ils s'organisent entre eux et se regroupent pour avoir plus de poids sur les marchés et pouvoir tirer de meilleurs profits dans des transactions commerciales.
179. De même, les activités de transformation primaire des produits agropastoraux offrent des opportunités de plus values pas assez développées et exploitées au niveau des zones rurales. Des programmes d'appui devraient être développés pour introduire de nouvelles technologies et activités de valorisation des produits agropastoraux pour permettre, en particulier aux femmes et aux ruraux pauvres d'avoir accès à de nouvelles sources de revenus. Dans le même ordre d'idée mais à une échelle plus importante, il est nécessaire d'encourager le développement d'industries agro-alimentaires pour valoriser les produits nationaux.
180. Dans le cadre des accords régionaux ou internationaux (ACP-CE, CILSS, OMC, OMVS, UMA) qu'elle a signé, la Mauritanie devrait davantage tirer parti des avantages économiques qu'ils lui offrent en termes d'accès privilégié à certains marchés, de tarifs douaniers préférentiels ou facilités d'exportation ou de soutien financier à certains services et biens.

6.5 DROITS FONCIERS ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

181. En dépit de la réforme foncière qui a été introduite, il subsiste des lourdeurs administratives et des pesanteurs sociologiques qui entravent les investissements et les aménagements fonciers nécessaires pour intensifier les productions agropastorales tout en assurant une gestion et une préservation durables des ressources naturelles.
182. Dans le but de lever les contraintes institutionnelles et administratives qui pèsent sur l'attribution et la reconnaissance de droits fonciers, il est indispensable de créer un cadre de concertation entre toutes les structures concernées par les aspects fonciers afin de proposer des améliorations portant sur les textes et instruments d'application du droit foncier, le fonctionnement et la coordination entre institutions. Il est important de mieux faire connaître au niveau du monde rural la finalité de la loi et les nouvelles dispositions en vigueur, d'améliorer la sécurité des investissements pour les producteurs qui souhaitent réaliser des améliorations foncières sur les terres exploitées.
183. Il est tout aussi important que le fonctionnement des services fonciers soit amélioré afin de répondre de façon rapide et satisfaisante aux propriétaires et usagers agricoles. Il y a donc lieu de réfléchir à mettre en place un dispositif décentralisé (guichets fonciers), placé sous le contrôle des autorités locales et capables de fournir un service administratif satisfaisant pour les questions foncières.
184. Pour prévenir et limiter les conflits qui peuvent survenir au sein des populations rurales sur l'utilisation de l'espace rural, il est nécessaire d'élaborer en concertation avec tous les groupes socioprofessionnels concernés un plan d'utilisation ou de gestion de l'espace rural. Ce plan a pour but de délimiter les zones d'exploitation (agricole, parcours, forestière, ...) en fonction des

aptitudes des sols et des besoins de la communauté. Ces plans d'utilisation de l'espace et des ressources naturelles sont à réaliser aux différents échelons territoriaux en commençant par les collectivités de base et sont partie intégrante des plans de développement locaux.

185. La préservation des ressources naturelles qui représente l'une des bases productives majeures du secteur agropastoral doit être au centre des préoccupations de tous les acteurs du monde rural. Cette préoccupation doit se traduire par la mise en œuvre de programmes de gestion durable des terres, de l'eau et du couvert végétal, de réduction de la pression humaine et animale sur les zones les plus fragiles et de travaux d'aménagements concertés pour lutter contre les phénomènes de désertification (baisse de la nappe phréatique, salinisation des terres, ensablement, ...). Les plans d'aménagement hydro-agricole dans la zone du fleuve doivent également prendre davantage en compte les aspects environnementaux pour prévenir notamment les risques d'inondations ou d'envasement.

6.6 INFRASTRUCTURES ET INVESTISSEMENTS RURAUX

186. Pour maintenir les populations dans les zones rurales et stimuler les activités et les investissements économiques en zone rurale, il est primordial que les infrastructures de base, sociales (école, centre de santé, eau, ...) ou économiques (routes, marché, ...) soient disponibles et fonctionnelles. Dans un premier temps, il y a lieu de dresser un état des lieux de l'ensemble des infrastructures rurales existantes en précisant leur niveau de fonctionnalité et les populations desservies³⁴. Sur la base des besoins non satisfaits qui auront été identifiés, on pourra établir un plan des aménagements à réaliser. Ceci nécessite une coordination entre les différentes institutions qui sont en charge des infrastructures en milieu rural et une harmonisation entre les investissements effectués et les moyens à mettre en place pour le fonctionnement et l'entretien convenables des infrastructures.
187. En dehors de la satisfaction des besoins de base qui ne sont pas directement du ressort du MDR, mais qui sont indispensables pour la revitalisation des zones rurales, l'accent devra être porté en priorité sur le désenclavement des zones de production et le développement des infrastructures de collecte, de stockage des produits, de protection zoosanitaire et de protection de l'environnement. Le choix et l'implantation de ces infrastructures devront se faire, en étroite collaboration avec les collectivités locales et les OSP qui devront en assurer la gestion et la maintenance dans l'avenir. Le choix se fera également en fonction de filières porteuses qui auront été retenues ainsi que de l'effet structurant ou d'entraînement que pourra jouer l'infrastructure en ne négligeant aucun secteur d'activités.
188. Dans le domaine des infrastructures d'irrigation, une attention toute particulière devra être portée sur le coût et la qualité technique des ouvrages réalisés, les problèmes d'appropriation des infrastructures par les bénéficiaires, les aspects de gestion et d'entretien des infrastructures. La stratégie d'appui et d'exploitation des périmètres irrigués devrait être révisée en tenant compte des leçons tirées des expériences passées et en analysant en profondeur les raisons du faible taux d'exploitation des aménagements ainsi que la désaffection des producteurs, constatée ces dernières années. Dans l'agriculture pluviale et oasienne, la priorité devra être mise sur les investissements et infrastructures visant une meilleure maîtrise de l'eau et la protection des unités de production contre l'ensablement.

6.7 EQUITE SOCIALE, DIMENSION GENRE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE RURALE

189. La forte incidence de la pauvreté dans le milieu rural justifie que la réduction de la pauvreté reste une préoccupation centrale dans le cadre de la politique de développement agricole et rurale. Considérant la faible croissance du secteur, il est nécessaire de mettre en place des

³⁴ Cet inventaire des infrastructures rurales doit se faire dans un cadre interministériel

programmes facilitant la création d'activités génératrices de revenus pour les ruraux pauvres et les femmes. Ces activités, tout en permettant de sécuriser et d'améliorer les revenus monétaires des ménages, auront également un rôle moteur sur les économies locales en favorisant la valorisation des savoir faire locaux et la diversification des activités. En dehors des activités de production végétale ou animale, il y a lieu de promouvoir les activités de transformation artisanale des produits agricoles pour satisfaire les besoins des marchés locaux, mais également les activités non agricoles (artisanat, services de proximité, commerce) pour les ruraux dont l'accès à la terre est difficile.

190. Afin de prendre en compte les mutations sociologiques du monde rural et l'importance croissante que jouent les femmes dans le secteur agropastoral, il semble important d'apporter une attention particulière à insérer dans les stratégies et les programmes d'intervention des mesures pour améliorer l'accès des femmes et des ruraux pauvres aux ressources disponibles ou mises en place en milieu rural.
191. L'organisation des communautés rurales, la formation technique et en gestion, l'accès au microcrédit sont des facteurs importants pour créer un tissu d'activités et redynamiser la vie économique en milieu rural. Une attention particulière devrait être apportée aux femmes, de plus en plus nombreuses en milieu rural, afin qu'elles puissent avoir accès plus facilement au foncier mais également à des programmes spécifiques de formation et d'appui-conseil pour renforcer leurs capacités techniques et de gestion des activités.

6.8 RENFORCEMENT DES ACTEURS ET INSTITUTIONS

Restructuration et renforcement du MDR

192. **Planification et coordination.** Pour répondre aux différentes missions qui lui sont confiées et faire face aux défis posés, le MDR doit mener avec l'appui du gouvernement une étude sur les rôles et tâches actuels de ses structures ainsi que des institutions publiques qui œuvrent dans le secteur, le champ réel de leurs actions et proposer un schéma améliorant le cadre des missions de chaque institution. Il est nécessaire de mettre en place des structures ou cadre de coordination avec les différentes institutions du secteur, pour améliorer l'harmonisation et l'efficacité des interventions.
193. Au sein du MDR, il est indispensable de renforcer les capacités d'analyse, de planification et de coordination dans le but d'assurer une bonne cohérence et une synergie entre toutes les interventions qui sont réalisées dans le secteur agricole et rural. Dans ce même ordre d'idée, Il y a lieu de redynamiser le cadre de concertation avec les partenaires au développement afin de renforcer l'harmonisation et l'intégration des stratégies d'intervention des projets et programmes dans les orientations stratégiques et sectorielles du pays
194. Sur la base des axes stratégiques prioritaires, il est nécessaire d'élaborer un plan d'action et de mettre en place un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour assurer une planification et une gestion adéquates des ressources financières qui sont investies dans le secteur rural.
195. **Suivi-évaluation.** Compte tenu des nombreuses lacunes diagnostiquées, il est indispensable de renforcer le système et de suivi-évaluation au sein du ministère et de mettre en place les instruments nécessaires pour collecter et analyser de manière systématique les données de réalisations physiques et financières au niveau des délégations et des projets ruraux et disposer périodiquement de situations fiables sur les résultats obtenus dans le secteur. Ceci requiert également un renforcement des capacités à tous les niveaux.
196. Le manque d'informations et de situation de référence fiables pour le secteur rural, empêche toute évaluation sérieuse de l'impact des interventions. Pour pallier à cela, il est recommandé de réaliser un Recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAE).

197. **Information.** Les informations recueillies régulièrement devraient être mises à la disposition des acteurs et des partenaires intéressés. Pour cela il est nécessaire de mettre en place une stratégie et des instruments de communication tels que site Internet ou lettre d'information. La cellule de communication au niveau du cabinet du Ministre devra être renforcée ainsi que les volets communication des différentes Directions, projets et programmes du MDR.

Décentralisation et transfert de compétences

198. **Institutions décentralisées.** Le processus de décentralisation qui est en cours, nécessite le renforcement des institutions décentralisées au niveau régional et départemental. Cela suppose une déconcentration du personnel au niveau central et un redéploiement ou renforcement des effectifs au niveau des structures locales. Il y a lieu également de renforcer les moyens physiques et financiers au niveau des activités de terrain, veiller à la formation continue du personnel dans le cadre d'un plan de formation, afin de garantir une efficacité des programmes entrepris.
199. Il est recommandé également de mettre en place des cadres de concertation et de coordination des programmes et des projets à tous les échelons territoriaux afin d'éviter les duplications, harmoniser les approches et créer des synergies entre les interventions et de renforcer le cadre de concertation existant et présidé par le Ministre sur les grands projets du secteur. Ces structures doivent également permettre de mieux impliquer les autorités et les collectivités locales dans l'élaboration et le suivi des activités de développement économiques et de soutenir le processus de développement local.
200. **OSP et transfert de compétences.** Le désengagement de l'Etat des certaines fonctions de conseil agricole ou d'approvisionnement en intrants s'est fait sans transfert de ces compétences à d'autres acteurs. Les OSP sont appelées à jouer, au niveau local, un rôle central pour la mise en place de ces fonctions. Il est donc indispensable d'actualiser le cadre législatif et réglementaire qui régit les OSP et leurs activités. Il est recommandé de mettre en place des programmes spécifiques d'appui et mesures incitatives pour encourager la structuration des producteurs et des OSP (groupement, union, fédération) ainsi que leur professionnalisation. Il est nécessaire d'avoir des OSP qui représentent les intérêts de leurs membres, puissent leur apporter des services d'appui à la production, être des partenaires actifs dans le montage et l'animation des filières, des vis-à-vis représentatifs des autorités de l'Etat.

7 PLAN D'ACTION

201. Le plan d'action ci-dessous reprend pour chaque axe stratégique, les actions stratégiques prioritaires à entreprendre en précisant les résultats attendus et en indiquant si la réalisation peut commencer immédiatement, car les ressources humaines et financières sont disponibles, ou doit être différée car l'action nécessite la recherche de financement ou ressources supplémentaires et ne pourra donc démarrer que si les ressources nécessaires ont été réunies.

Axe/Action	Résultats attendus	Réalisation	
		Immédiate ³⁵	différée ³⁶
1. CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE			
Actualisation de la stratégie de développement du secteur rural	Orientations et priorités de la SDDR adaptées aux défis à relever par le secteur au niveau national et international	x	
Clarification des fonctions et des rôles de l'Etat, des OSP et du secteur privé (études, concertations, etc.)	Recentrage des missions de l'Etat sur ses fonctions de service public	x	
Elaboration d'une politique nationale de sécurité alimentaire	Amélioration significative de la contribution du secteur à la sécurité alimentaire des communautés rurales et du pays	x	
Elaboration de la Loi d'orientation agropastorale du pays (LOAP)	LOAP élaborée avec une large participation des acteurs du secteur, notamment les producteurs et adoptée par le parlement.		x
Etude et adaptation de la fiscalité sur les intrants et les produits du secteur	Fiscalité incitative pour le développement de filières moteurs pour le développement agropastoral	x	
Création d'un cadre réglementaire et institutionnel incitatif pour le développement d'activités et d'investissements privés dans les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage	Réforme de la fiscalité et mesures incitatives bien ciblées sur les fonctions économiques déficitaires en milieu rural et conduisant à un accroissement des investissements privés dans le secteur		x
Rééquilibrage des investissements publics pour le secteur rural	Appui financier équilibré à tous les sous-secteurs pour soutenir un développement coordonné et générateur de plus values		x
Mise en place de systèmes fonctionnels de contrôle des intrants et des produits de l'agriculture et de l'élevage dans le pays et aux frontières	Meilleure qualité sanitaire et commerciale des produits et intrants agropastoraux mis en marché		x
2. PRODUCTION ET PRODUCTIVITE AGROPASTORALES			
2.1. Recherche, formation, vulgarisation			
Audit technique et organisationnel des systèmes de formation, recherche et vulgarisation	Lacunes, contraintes et besoins identifiés. Recommandations opérationnelles proposées	x	
Reforme du système de recherche et actualisation du plan national de recherche agronomique	Dispositif de recherche fonctionnel et ciblés sur les besoins du secteur mis en place		x
Mise en place d'un système de formation qui répond aux besoins des acteurs	Renforcement des capacités de tous les intervenants dans le secteur, en particulier des producteurs et agents de base		x
Réorganisation du système d'appui-conseil basé sur les besoins des petites exploitations et intégrant mieux les OSP	Service d'appui-conseil de proximité, répondant aux besoins réels des producteurs et en liaison avec la recherche est opérationnel		x
2.2. Approvisionnement en intrants et matériels agricoles			
Elaboration et mise en place d'un programme de production de semences cohérent et viable	Variétés plus productives adaptées aux conditions des différentes zones agro-		x

³⁵ Actions ne nécessitant pas de financements supplémentaires et réalisables immédiatement.

³⁶ Actions nécessitant des moyens financiers supplémentaires et ne pouvant donc être mises en oeuvre immédiatement.

	écologiques disponibles en quantité suffisante et à temps		
Appui à la mise en place de réseau de distribution d'intrants commerciaux et de matériel agricole dans les zones de production	Intrants et matériels de qualité disponibles à proximité et à des prix compétitifs pour les producteurs	x	
Réalisation d'une étude sur les programmes de mécanisation de l'agriculture, en particulier sur leur viabilité	Contraintes techniques, économiques et organisationnelles identifiées	x	
Mise en place d'un programme d'appui à la petite mécanisation des exploitations rurales (travail du sol, irrigation, transport, ...)	Amélioration de la disponibilité de matériel techniquement et économiquement adapté, pour une augmentation de la productivité et réduction de la pénibilité du travail	x	
2.3. Financement rural			
Audit institutionnel des structures des crédits en milieu rural (UNCACEM, PDDO, PADEL, PDRC, etc.)	Recommandations opérationnelles, basées sur les forces et les faiblesses clairement identifiées, disponibles	x	
Développement et pérennisation de systèmes financiers décentralisés pour les activités rurales	Systèmes financiers décentralisés offrant de manière sécurisée des produits financiers adaptés aux différents sous-secteurs et besoins des divers groupes sociaux		x
Développement des instruments financiers d'appui aux différentes activités du secteur agricole (épargne, crédit d'investissement, de campagne, de commercialisation, micro-crédit ...)	Instruments financiers et mode de gestion bien appropriés aux activités du secteur, identifiés et mis en place		x
3. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONELLE			
Développement de programmes d'appui à la sécurisation et la diversification de la production des petits producteurs (aménagements fonciers, agroforesterie, petit élevage, intégration agriculture-élevage ...)	Amélioration du taux d'autosuffisance et du régime alimentaire des populations rurales pauvres. Sécurisation et augmentation des revenus des ménages grâce à une meilleure valorisation des ressources disponibles		x
Amélioration des conditions pour l'élevage transhumant dans les zones à faible pluviométrie	Diversification, sécurisation et augmentation des revenus des ménages en zone aride		x
Réactualisation de la stratégie de lutte contre les grands fléaux.	Intégration de différentes méthodes de lutte pour un meilleur rapport coût/efficacité	x	
Diversification des cultures vivrières sur les périmètres irrigués en fonction d'avantages comparatifs avérés	Amélioration de l'offre en vivriers ou d'autres produits en général et diminution des risques		x
Etude et mise en place de fonds de calamité	Fonds de calamité fonctionnel pour venir en aide aux producteurs en cas de catastrophe naturelle		x
4. INTEGRATION DES ACTIVITES AGROPASTORALES DANS LE MARCHÉ			
Réalisation d'études sur la compétitivité des filières à fort potentiel de croissance	Produits, marchés, structure des coûts et rentabilité des filières clairement établis		x
Cartographie des marchés et flux des produits agricoles et d'élevage	Caractéristiques des marchés et de flux mieux connues et réactualisées régulièrement		x
Renforcement de l'organisation des filières: viande rouge, lait, cuirs et peaux, dattes, miel, gomme arabique ...	Filières mieux organisées, redistribuant davantage de plus values à tous les partenaires		x
Développement de programmes d'appui pour le passage d'une agriculture traditionnelle vers une agriculture de marché	Amélioration durable des revenus agricoles grâce à une production adaptée à la demande et aux besoins du marché	x	

Mise en place de programmes d'appui à la transformation primaire des produits en milieu rural	Augmentation des plus values restant au niveau des populations rurales		x
Encouragement au développement d'industries agro-alimentaires et de transformation des produits agricoles et d'élevage	Accroissement des unités de transformation fonctionnelles, capables d'absorber et de stimuler la production		x
Exploitation des avantages liés aux différents accords économiques liant la Mauritanie à d'autres pays et zones économiques	Meilleure exploitation des facilités de marché pour les intrants ou les produits agricoles prévus dans les accords	x	
5. DROITS FONCIERS ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES			
Création d'un cadre de concertation entre toutes les structures chargées du foncier (MDR, MF, MIPT)	Adaptation du droit et des instruments d'application, notamment sur les droits de propriété d'exploitations pour sécuriser les promoteurs d'améliorations foncières	x	
Mise en place de dispositifs décentralisés de gestion des affaires foncières	"Guichets fonciers" efficaces et facilement accessibles par les usagers		x
Elaboration et mise en place de plans d'utilisation de l'espace rural en tenant compte de l'espace pastoral et agricole	Plans locaux, élaborés et mis en œuvre aux différents échelons territoriaux avec la participation des acteurs du monde rural		x
Mise en place de programmes de lutte contre l'ensablement ou l'envasement d'infrastructures productives	Préservation communautaire efficace des infrastructures de production	x	
Mise en place de systèmes de gestion rationnelle des ressources naturelles	Utilisation concertée et durable des ressources naturelles par les agriculteurs, éleveurs et pasteurs		x
6. INFRASTRUCTURES ET INVESTISSEMENTS RURAUX			
Réalisation d'un inventaire de l'ensemble des infrastructures rurales existantes	Répertoire des infrastructures et des populations desservies, disponible et actualisé régulièrement	x	
Coordination de la programmation des infrastructures rurales à réaliser	Plans de réalisation des infrastructures prioritaires, élaborés et mis en œuvre de manière concertée	x	
Désenclavement des zones de production par la réalisation de voies de desserte	Voies correctement aménagées et entretenues, permettant une augmentation de l'activité économique dans les zones de production et la baisse des coûts de transport		x
Développement des infrastructures de collecte et de stockage des produits agricoles dans les zones de production en fonction des filières porteuses identifiées	Infrastructures de mise en marché des produits judicieusement implantées et gérées et permettant d'accroître la quantité et la valeur des produits commercialisés		x
Révision de la stratégie d'appui au développement des périmètres irrigués (coût des infrastructures, maintenance, redevance, taux d'exploitation, ...)	Nouvelle stratégie aboutissant à une meilleure mise en valeur des infrastructures hydroagricoles (infrastructures de meilleure qualité, mieux gérées et permettant une amélioration de leur taux d'exploitation)		x
Développement des infrastructures sociocommunautaires dans les zones défavorisées (écoles, centre de santé, puits, marchés, parcs de vaccination, etc.)	Amélioration des conditions de vie en milieu rural et ralentissement de l'exode rural		x
7. EQUITE SOCIALE, DIMENSION GENRE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE RURALE			
Mise en place de programmes de création d'activités génératrices de revenus et d'emplois	Diversification et augmentation de revenus agricoles et non agricoles des couches les		x

pour les personnes les plus vulnérables du secteur (formations, crédit, ...)	plus vulnérables		
Insertion d'une composante d'équité de genre et sociale dans les politiques et programmes du secteur et particulièrement pour faciliter l'accès des femmes au foncier	Accès équitable aux ressources, notamment pour les femmes et les groupes sociaux défavorisés	x	
Mise en place de programme de formation et d'appui conseil spécifiques pour les femmes chef d'exploitation agricole	Femmes formées pour une meilleure conduite (technique, gestion) des exploitations agropastorales	x	
Appui à la mise en place de fonds de garantie sociale	Diminution de la vulnérabilité des couches les plus démunies		x
8. RENFORCEMENT DES ACTEURS ET INSTITUTIONS			
8.1. Restructuration et renforcement du MDR			
Planification et coordination			
Audit organisationnel et technique du MDR	Propositions pour améliorer le fonctionnement et les performances du MDR	x	
Restructuration du MDR	Ministère capable de remplir ses missions et de piloter efficacement la stratégie du développement rural	x	
Renforcement des capacités de planification et de coordination et au sein du MDR	Personnel mieux formé et outillé pour la planification et coordination des activités		x
Renforcement de l'intégration des stratégies d'intervention des projets dans les orientations et stratégies du pays	Meilleur ancrage institutionnel des projets et programmes et harmonisation des stratégies et approches d'intervention		x
Réalisation d'une étude de traçabilité et d'une revue des dépenses du secteur	Meilleurs suivi et connaissance de l'efficacité de la dépense	x	
Elaboration d'un CDMT rural sur la base du plan d'action	CDMT utilisé comme outil de planification et gestion des investissements du secteur	x	
Suivi-évaluation, information			
Renforcement du système et des capacités de suivi-évaluation du secteur au sein du MDR	Données actualisées sur les réalisations financières et physiques disponibles régulièrement		x
Mise en place des stratégies de communication et d'un cadre de concertation des intervenants dans le secteur	Meilleures diffusion des informations et concertation des acteurs du secteur	x	
Organisation d'un recensement général de l'agriculture et l'élevage (RGAE)	Situation de référence fiable et exhaustive disponible		x
8.2. Décentralisation et transfert de compétences			
Renforcement des institutions décentralisées			
Déconcentration du personnel et renforcement des capacités d'intervention des services du MDR au niveau régional et communal (formation, budget, moyens, etc)	Missions de service public plus efficaces et plus proches et appréciées par les populations concernées		x
Mise en place de cadre de concertation et de coordination des activités des différents intervenants au niveau régional	Harmonisation des stratégies et approches d'intervention afin de créer les synergies et d'éviter le chevauchement et la duplication des activités		x
Intégration des activités du secteur dans les plans	Meilleurs suivi et harmonisation des activités	x	

communaux de développement	au niveau communal		
Renforcement des structures des producteurs			
Inventaire fonctionnel des OSP	Répertoire actualisé des OSP et de leurs principales caractéristiques disponible	x	
Actualisation du cadre législatif et réglementaire régissant les OSP ³⁷ et leurs activités dans le secteur	Réglementations incitatives à la structuration des producteurs et la professionnalisation des OSP, ainsi que la prise en charge de certaines fonctions d'appui au secteur		x
Amélioration de la structuration des OSP (groupement, union, fédération) et de la représentativité des paysans à leur niveau	OSP structurant le monde agricole, défendant les intérêts des producteurs de base et vecteurs de modernisation de la profession		x
Harmonisation et décentralisation de la reconnaissance des OSP	Enregistrement plus facile et OSP disposant d'un statut reconnu et leur permettant de prendre en charge des fonctions d'appui aux producteurs		x
Mise en place d'un programme de renforcement des capacités et de la professionnalisation des OSP au sein de filières organisées	OSP bien formées et outillées pour gérer de manière compétitive des services d'appui à la production		x
Création de chambres d'agriculture régionales et nationale	Chambres reconnues comme interface entre les producteurs et les pouvoirs publics		x

³⁷ Désigne toutes organisations de producteurs disposant d'un statut conforme aux réglementations.

LISTE DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- République Islamique de Mauritanie. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Décembre 1998.
- République Islamique de Mauritanie - MDR. Stratégie de développement du secteur rural. Rapport de synthèse suite à l'atelier de concertation nationale des 8 et 9 février 2007. Février 2007.
- République Islamique de Mauritanie - MDR. Stratégie de développement du secteur rural. Horizon 2015. Décembre 2001.
- MAED – CDHLCPI. Profil de pauvreté 2004 (EPCV-2004). Décembre 2006.
- République Islamique de Mauritanie - MDR. Lettre de politique de développement de l'élevage
- République Islamique de Mauritanie - MDR. Lettre de politique de développement de l'agriculture irriguée. Horizon 2010. 1999.
- MDR - FAO - TCP/MAU/3102. Analyse des marchés et du développement des entreprises agricoles. Diallo Alioune. Août 2006.
- MDR - FAO - TCP/MAU/3102. Les infrastructures dans la stratégie de développement du secteur rural. Dr Ahmedou Ould Mohamed Mahmoud. Octobre 2006.
- MDR - FAO - TCP/MAU/3102. Rapport sur l'environnement et les ressources naturelles. Dr Taleb Abeidi Mohamed Ould Sidi Mohamed. Novembre 2006.
- MDR - FAO - TCP/MAU/3102. Analyse et évaluation des systèmes de production agricole et d'élevage en Mauritanie. Yahya Ould M'Khaitir et Bâ Oumar Mat. Décembre 2006.
- MDR - FAO - TCP/MAU/3102. Socio-économie, pauvreté et sécurité alimentaire. Mohamed Ould Abba. Décembre 2006.
- Nation Unies. La Mauritanie à l'aube du 21^{ème} siècle. Bilan Commun de pays (CCA). Avril 2002.
- Banque mondiale. Country Assistance Strategy for the Islamic Republic of Mauritania. Mars 2002.
- Banque africaine de développement – Fonds africain de développement. Document de stratégie pour pays (DSP 2006-2007). Novembre 2006.
- The Economist Intelligence Unit. Country Report Mauritania. Janvier 2007.